

BILAN SOCIAL 2014



AÉROPORTS DE PARIS

Sommaire

LES DONNÉES CHIFFRÉES 2012 / 2013 / 2014



EMPLOI 3



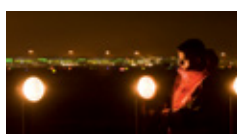
RÉMUNÉRATION ET CHARGES ACCESSOIRES 19



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 25



AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL 33



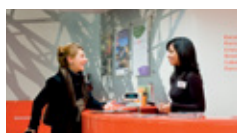
FORMATION 39



RELATIONS PROFESSIONNELLES 47



ACTIVITÉS & ACTIONS SOCIALES 59



RÉPERTOIRE DES INDICATEURS 65

1

EMPLOI

L'effectif total au 31 décembre 2014, contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée, est de 6865.

Les femmes représentent 37,9 % de l'effectif global.

L'entreprise a recruté 145 salariés en contrat à durée indéterminée.

246 salariés ont bénéficié d'une promotion en 2014.

Concernant l'emploi des personnes handicapées, 365 salariés étaient présents au 31 décembre 2014. En outre, en 2014, 26 travailleurs reconnus handicapés ont bénéficié de contrats aidés, 4 de formation en alternance et 11 de stage.



EFFECTIF TOTAL GÉRÉ

6 865
PERSONNES



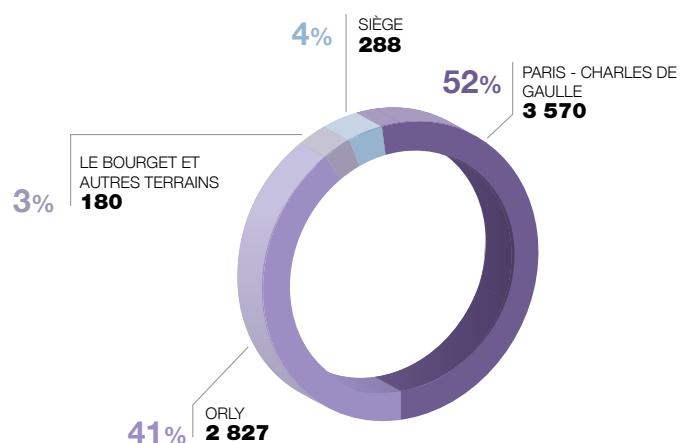
Emploi

111. Effectif total au 31 décembre 2014

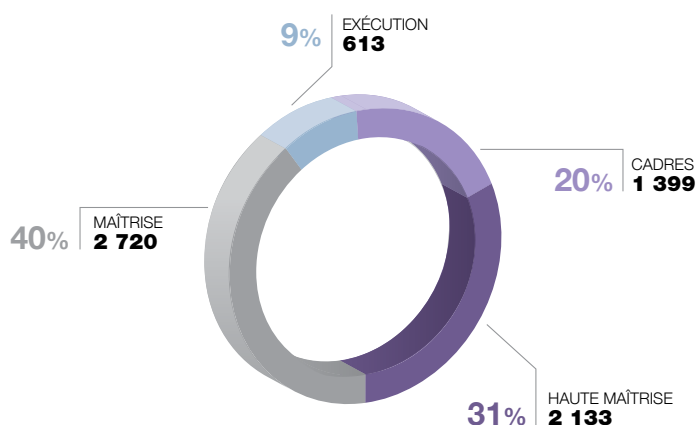
111 EFFECTIF TOTAL GÉRÉ : -> 6 865

L'effectif total au 31 décembre 2014 comprend les salariés sous statut Aéroports de Paris : salariés en contrat indéterminée, contrats à durée déterminée ainsi que les salariés en congé sans solde ou détachés (les contrats spéciaux ne sont pas compris dans cet effectif). L'effectif présent au 31 décembre 2014, hors suspensions de contrats, est de 6 777 (88 contrats suspendus).

111 RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



111 RÉPARTITION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉC. P ^{ALE}			EXÉC. SIMPLE			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
SIÈGE	179	190	192	63	59	44	64	49	44	20	14	8	0	0	0	326	312	288
ORLY	683	708	712	895	904	887	1 093	1 064	1 023	276	228	202	3	3	3	2 950	2 907	2 827
PARIS - CHARLES DE GAULLE	468	469	473	1 120	1 140	1 151	1 593	1 600	1 566	462	381	377	0	1	3	3 643	3 591	3 570
LE BOURGET	20	19	21	45	47	46	69	72	73	10	7	4	0	0	0	144	145	144
AUTRES TERRAINS	0	1	1	5	5	5	8	9	14	25	24	16	0	0	0	38	39	36
TOTAL	1 350	1 387	1 399	2 128	2 155	2 133	2 827	2 794	2 720	793	654	607	3	4	6	7 101	6 994	6 865



Emploi

111 RÉPARTITION PAR DIRECTION

Directions	2014
PRÉSIDENTE DIRECTION GÉNÉRALE	7
CABINET	62
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL GROUPE	9
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	93
SÛRETÉ, MANAGEMENT DES RISQUES ET CONFORMITÉ	60
AÉROPORT DE PARIS – CHARLES DE GAULLE	2 804
AÉROPORT DE PARIS – ORLY	1 492
AÉROPORTS DE PARIS – LE BOURGET ET AUTRES TERRAINS	175
FINANCES, STRATÉGIE ET ADMINISTRATION	2
CONTRÔLE DE GESTION	23
COMPTABILITÉS	68
FINANCES ET STRATÉGIE	44
ACHATS	71
JURIDIQUE ET ASSURANCES	36
INTERNATIONALE ET DES PARTICIPATIONS	10
AUDIT	20
COMMUNICATION GROUPE	137
CLIENTS	105
SYSTÈMES D'INFORMATION	383
INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE	482
MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE	161
PRESTATIONS NAVIGATION AÉRIENNE ET COOPÉRATION SCHIPHOL	47
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	235
IMMOBILIER	219
GESTION TRANSVERSE*	121
TOTAL	6 865

3 570

PERSONNES TRAVAILLENT SUR L'AÉROPORT
PARIS - CHARLES DE GAULLE

(*) Gestion transverse	2014
PERSONNEL ITINÉRANT	4
CADRES VIVIERS	20
INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL	5
SALARIÉS EN CONGÉ SANS SOLDE DE LONGUE DURÉE	15
SALARIÉS DÉTACHÉS	55
SALARIÉS EN SITUATION TRANSITOIRE	9
SALARIÉS EN CONGÉ PARENTAL	13
TOTAL	121

112/113. Effectif CDI et CDD par catégorie au 31 décembre

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉC. P ^{ALE}			EXÉC. SIMPLE			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
CDI	1 343	1 382	1 394	2 127	2 154	2 132	2 827	2 794	2 720	778	649	606	3	4	6	7 078	6 983	6 858
CDD	7	5	5	1	1	1	0	0	0	15	5	1	0	0	0	23	11	7



Emploi

118. Salariés de nationalité étrangère

	2012	2013	2014
NOMBRE DE SALARIÉS	154	151	155
DONT ORIGINAIRES DES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE	97	98	100

119. Répartition de l'effectif par groupe d'activité au 31 décembre

119 RÉPARTITION DES CADRES PAR CATÉGORIE ET GROUPE

	2012	2013	2014
CADRES	825	841	841
CADRES SUPÉRIEURS	405	413	421
CADRES STRATÉGIQUES	93	104	107
DIRECTEURS	18	19	19
CADRES DIRIGEANTS	9	10	11
TOTAL	1 350	1 387	1 399



Emploi

119 RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET FAMILLE PROFESSIONNELLE

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
DÉVELOPPEMENT	250	278	285	156	168	173	120	117	115	2	-	-	528	563	573
COMMERCIALISATION	51	50	50	73	77	74	56	52	53	-	-	-	180	179	177
COMMUNICATION	53	49	55	30	33	36	5	6	5	-	-	-	88	88	96
ÉTUDES STRATÉGIQUES	64	87	86	11	14	18	4	4	6	-	-	-	79	105	110
MARKETING	50	54	52	17	21	23	5	4	4	-	-	-	72	79	79
RELATIONS INSTITUTIONNELLES & TERRITORIALES	25	26	29	25	23	22	50	51	47	2	-	-	102	100	98
MANAGEMENT EXÉCUTIF	7	12	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	12	13
MAÎTRISE DES RISQUES	163	166	167	276	275	287	610	636	634	212	174	161	1 261	1 251	1 249
AUDIT CONTRÔLE INTERNE MANAGEMENT DES RISQUES	55	58	59	27	28	26	4	4	3	1	-	-	87	90	88
JURIDIQUE	46	48	46	9	6	7	1	-	-	-	-	-	56	54	53
MÉDICAL	5	5	5	40	38	38	11	11	15	8	8	5	64	62	63
PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	9	8	9	31	31	32	-	-	-	-	1	1	40	40	42
SÉCURITÉ	14	13	13	92	95	97	411	412	404	166	151	153	683	671	667
SÛRETÉ	34	34	35	77	77	87	183	209	212	37	14	2	331	334	336
OPÉRATIONS	163	163	170	936	942	942	1 228	1 191	1 194	383	320	310	2 710	2 616	2 616
ÉNERGIE	7	8	8	57	58	59	-	-	-	-	-	-	54	66	67
MAINTENANCE/PROPRIÉTAIRE	58	59	55	399	407	415	581	539	546	51	37	31	1 089	1 042	1 047
OPÉRATIONS AÉROPORTUAIRES	77	74	84	293	291	286	618	631	626	332	283	279	1 320	1 279	1 275
OPÉRATIONS ET MAINTENANCE INFORMATIQUE	21	22	23	187	186	182	29	21	22	-	-	-	237	229	227
PROJETS TECHNIQUES	452	468	463	392	406	402	119	138	134	1	2	-	964	1 014	999
ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE	120	133	130	34	40	39	1	2	2	-	-	-	155	175	171
INGÉNIERIE INFORMATIQUE	119	115	117	43	49	51	2	-	1	-	-	-	164	164	169
INGÉNIERIE MAÎTRISE D'ŒUVRE BÂTIMENT/INFRASTRUCTURE	196	203	197	278	281	275	104	124	119	1	1	-	579	609	591
LABORATOIRE	17	17	19	37	36	37	12	12	12	-	1	-	66	66	68
SUPPORT	242	245	260	341	340	319	712	685	626	182	150	131	1 477	1 420	1 336
ACHATS	45	47	50	11	9	12	-	-	6	-	-	-	56	56	68
ADMINISTRATION AFFAIRES GÉNÉRALES	19	7	12	105	112	98	362	351	311	116	98	86	602	568	507
COMPTABILITÉS FACTURATION	17	17	16	27	24	23	44	39	38	1	-	-	89	80	77
CONTRÔLE DE GESTION	67	65	62	67	66	52	54	49	38	-	-	-	188	180	152
FINANCES	15	25	32	5	5	5	-	2	2	-	-	-	20	32	39
LOGISTIQUE/TRANSPORT	10	10	11	28	25	24	132	134	130	62	50	44	232	219	209
RESSOURCES HUMAINES	69	74	77	98	99	105	120	110	101	3	2	1	290	285	284
AUTRES (détachés, congés sans soldes)	80	67	54	27	24	10	38	27	17	16	12	11	161	130	92
TOTAL	1350	1387	1 399	2128	2155	2 133	2827	2794	2 720	796	658	613	7101	6994	6 865



Emploi

115. Répartition de l'effectif par sexe au 31 décembre

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
HOMMES	880	904	901	1 428	1 435	1 413	1 641	1 614	1 597	437	378	352	4 386	4 331	4 263
FEMMES	470	483	498	700	720	720	1 186	1 180	1 123	359	280	261	2 715	2 663	2 602
ENSEMBLE	1 350	1 387	1 399	2 128	2 155	2 133	2 827	2 794	2 720	796	658	613	7 101	6 994	6 865

115 TAUX DE FÉMINISATION EN %

	2012	2013	2014
CADRES	34,8	34,8	35,6
HAUTE MAÎTRISE	32,9	33,4	33,8
MAÎTRISE	42,0	42,2	41,3
EXÉCUTION PRINCIPALE	45,1	42,7	42,8
EXÉCUTION SIMPLE	33,3	25,0	16,7
ENSEMBLE	38,2	38,1	37,9

2 602
FEMMES SALARIÉES

114. Effectif mensuel moyen CDI et CDD

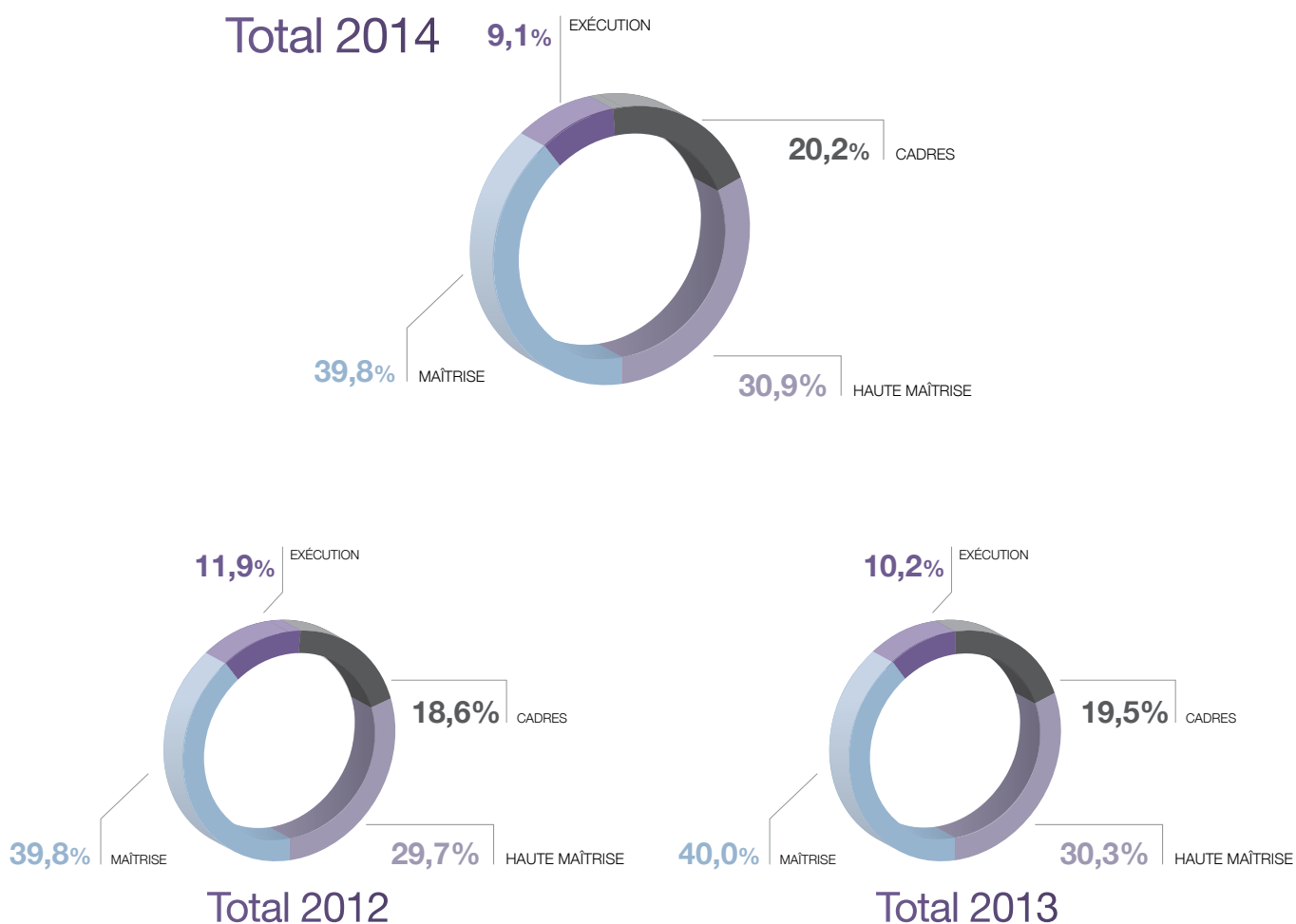
	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉC. P ^{ALE}			EXÉC. SIMPLE			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
EFFECTIF EN CDI	1 320	1 362	1 396	2 106	2 131	2 150	2 828	2 815	2 770	832	702	619	3	4	5	7 089	7 014	6 940
Évolution en %	+ 3,9	+ 3,2	+ 2,5	+ 2,8	+ 1,2	+ 0,9	- 1,9	- 0,5	- 1,6	- 11,3	- 15,6	- 25,6	- 70,0	+ 33,3	+ 25,0	- 0,9	- 1,1	- 1,1
EFFECTIF EN CDD	3	8	6	1	1	2	0	1	1	14	8	5	0	0	0	18	18	14
Évolution en %	+ 200	+ 167	- 25,0	0	0	+ 100	0	-	0	+ 100	-42,9	- 64,3	0	0	0	+ 100	0	- 22,2
EFFECTIF ENSEMBLE	1 323	1 370	1 402	2 107	2 132	2 152	2 828	2 816	2 771	846	710	624	3	4	5	7 107	7 032	6 954
Évolution en %	+ 4,1	+ 3,6	+ 2,3	+ 2,8	+ 1,2	+ 0,9	- 1,9	- 0,4	- 1,6	- 10,5	- 16,1	- 26,2	- 70,0	+ 33,3	+ 25,0	- 0,7	- 1,1	- 1,1



Emploi

115/114

EFFECTIF MOYEN TOTAL - RÉPARTITION EN % PAR CATÉGORIE



EFFECTIF CONTRATS PARTICULIERS

ACTIVITÉS	NOMBRE			NOMBRE DE MOIS			NOMBRE MOYEN PLEIN TEMPS PAR MOIS		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
MÉDICALES	48	45	42	549	519	500	45,8	43,3	41,7
COMMUNICATION	46	45	45	552	540	529	46	45	44,1
DIVERS	13	13	12	156	155	127	13	12,9	10,6
TOTAL	107	103	99	1 257	1 214	1 156	104,8	101,3	96,4



Emploi

EFFECTIF CONTRATS AIDES

	2012	2013	2014
CAE : CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI	60	68	52
CONTRATS D'AVENIR	-	-	20

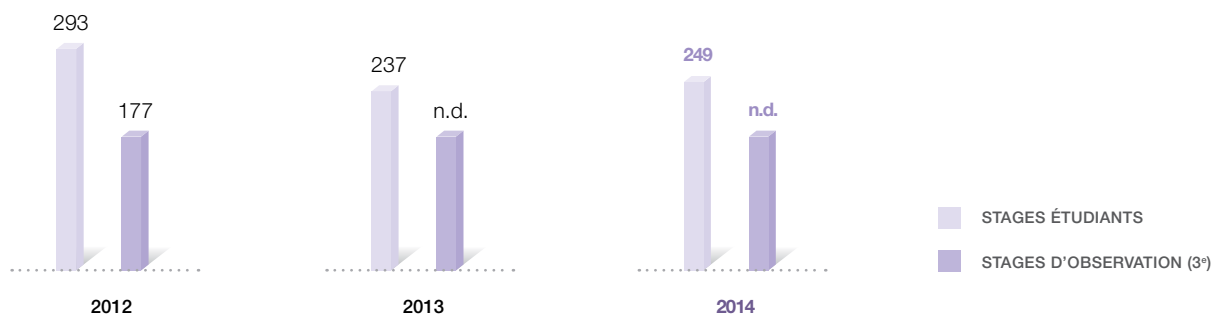
121/122/123/124. Travailleurs extérieurs

121/123/124 NOMBRE DE TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES

	DIRECTIONS FONCTIONNELLES			DIRECTIONS INGÉNIERIE ET AMÉNAGEMENT			DIRECTIONS AÉROPORTUAIRES		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
NOMBRE MOYEN MENSUEL DE TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES	47	43	42	50	38	17	109	106	105
MOYENNE MENSUELLE PAR INTÉRIMAIRE EN JOURS	18	18	18	19	20	18	15	15	15

Nombre total d'intérimaires cumulé sur l'année : 408

122 NOMBRE DE STAGIAIRES



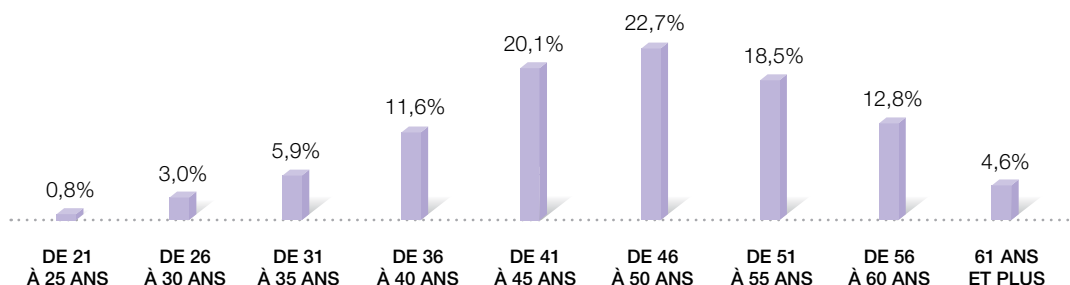
Emploi

116/117. Répartition de l'effectif par âge et ancienneté

116/117 ÂGE ET ANCIENNETÉ MOYENS EN 2014

CATÉGORIES	ÂGE			ANCIENNETÉ		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
CADRES	47,5	44,6	46,5	15,9	14,6	15,4
HAUTE MAÎTRISE	47,4	48,2	47,6	20,3	22,7	21,1
MAÎTRISE	46,4	46,8	46,5	18,5	21,4	19,7
EXÉCUTION	44,2	44,0	44,1	14,8	16,3	15,4
ENSEMBLE	46,8	46,5	46,7	18,2	20,0	18,9

116 ÂGE - RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



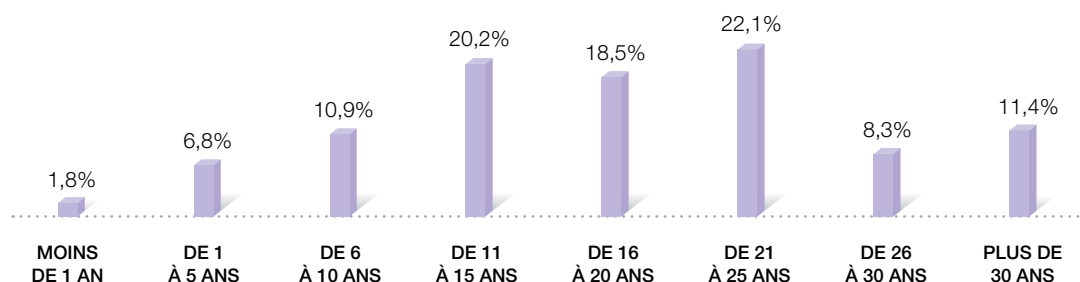
116 ÂGE - RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE EN %

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			ENSEMBLE		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
MOINS DE 25 ANS	0,7	0,4	0,4	0,1	0,1	0,0	0,7	0,4	0,5	2,0	1,8	4,9	0,7	0,5	0,7
DE 25 À 49 ANS	63,0	62,5	61,2	64,8	62,3	60,9	68,8	67,5	65,3	70,3	64,5	63,1	65,6	64,6	62,9
DE 50 À 60 ANS	31,0	31,3	33,3	32,5	34,1	35,9	29,0	30,2	31,8	25,1	30,4	28,3	30,0	31,6	33,1
PLUS DE 60 ANS	5,3	5,8	5,1	2,6	3,5	3,2	1,5	1,9	2,4	2,6	3,3	3,7	2,7	3,3	3,3



Emploi

117 ANCIENNETÉ - RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ANNÉES D'ANCIENNETÉ EN 2014



117 ANCIENNETÉ - RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE EN %

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			ENSEMBLE		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
MOINS DE 6 ANS	19,4	19,5	19,7*	2,6	2,5	2,3	4,7	5,0	4,6	15,8	16,7	23,3	8,1	8,2	8,6
DE 6 À 10 ANS	17,3	15,3	15,2	11,6	11,2	9,0	13,5	11,9	10,0	17,1	14,9	11,4	14,1	12,6	10,9
DE 11 À 15 ANS	25,0	23,6	20,4	21,5	19,9	18,5	21,6	21,8	21,5	23,5	21,3	19,6	22,3	21,5	20,2
DE 16 À 20 ANS	14,2	15,4	17,4	19,9	18,2	19,8	20,6	18,3	19,0	16,1	14,0	14,0	18,7	17,3	18,5
DE 21 À 25 ANS	10,8	12,5	13,0	19,8	23,2	25,6	19,5	23,3	24,9	15,1	18,7	18,1	17,5	20,7	22,1
DE 26 À 30 ANS	7,6	7,5	7,4	12,1	9,6	9,5	10,8	8,4	8,4	6,4	5,9	5,9	10,1	8,4	8,3
PLUS DE 30 ANS	5,7	6,2	6,9	12,5	15,4	15,3	9,3	11,3	11,6	5,9	8,5	7,7	9,2	11,3	11,4

(*) En 2014, 19,7% des cadres avaient une ancienneté inférieure à 6 ans.

131/132/133. Embauches

131/132/133 RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

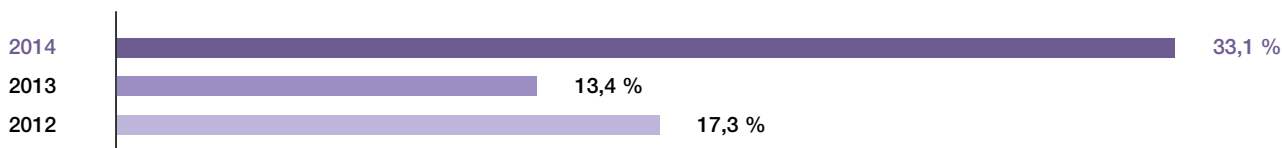
	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
CONTRATS CDI	61	52	51	15	10	8	19	25	29	33	21	57	128	108	145
CONTRATS CDD	8	7	8	1	2	2	0	2	1	31	8	19	40	19	30
TOTAL EMBAUCHES	69	59	59	16	12	10	19	27	30	64	29	76	168	127	175
DONT SALARIÉS DE MOINS DE 25 ANS	9	7	10	1	0	1	6	4	8	13	6	39	29	17	58



Emploi

133

POURCENTAGE DES EMBAUCHES DE SALARIÉS DE MOINS DE 25 ANS PAR RAPPORT AU TOTAL DES EMBAUCHES



141/142/144/145/146/148/149. Départs

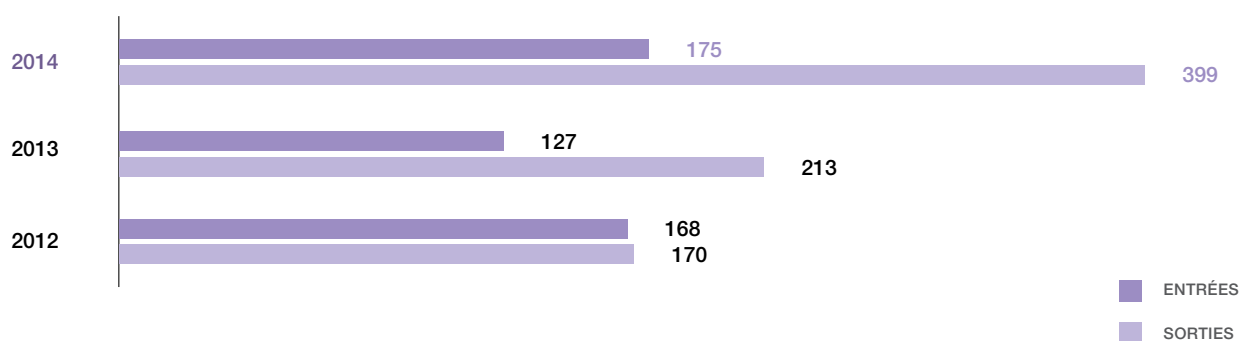
141/142/144
145/146/148/149

RÉPARTITION PAR MOTIF ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
DÉMISSIONS	7	14	8	3	2	1	3	2	4	4	3	0	17	21	13
MOBILITÉS EXTÉRIEURES AU TITRE DU PLAN IMMOBILIER (2012) ET DU PLAN DE DÉPARTS VOLONTAIRES (2014)	4	-	4	1	-	6	2	-	3	1	-	3	8	-	16
RUPTURES CONVENTIONNELLES	4	3	4	4	5	0	4	4	1	4	4	0	16	16	5
LICENCIEMENTS	4	7	4	4	7	4	10	13	11	13	3	11	31	30	30
DÉPARTS PÉRIODE D'ESSAI	0	0	3	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	6
PRÉ RETRAITES Y COMPRIS PLAN IMMOBILIER ET PDV	0	0	16	2	1	51	1	3	59	0	0	8	3	4	134
RETRAITES Y COMPRIS PLAN IMMOBILIER ET PDV	23	18	35	35	37	63	23	52	50	2	11	15	83	118	163
DÉCÈS	1	1	0	0	2	3	0	1	4	0	5	0	1	9	7
FINS DE CONTRATS	1	8	6	1	2	2	0	1	0	9	4	17	11	15	25
TOTAL	44	51	80	50	56	130	43	76	134	33	30	55	170	213	399

141/142/144
145/146/148/149

ENSEMBLE DU PERSONNEL





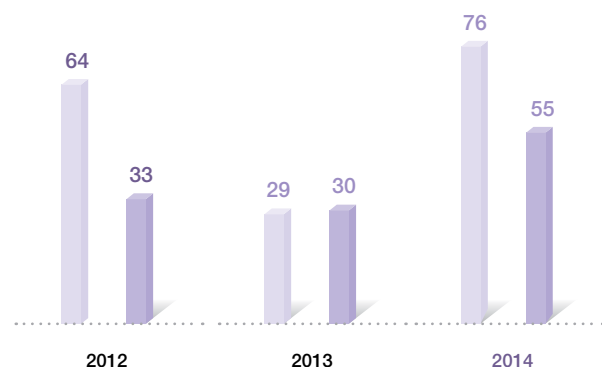
Emploi

141/142/144
145/146/148/149

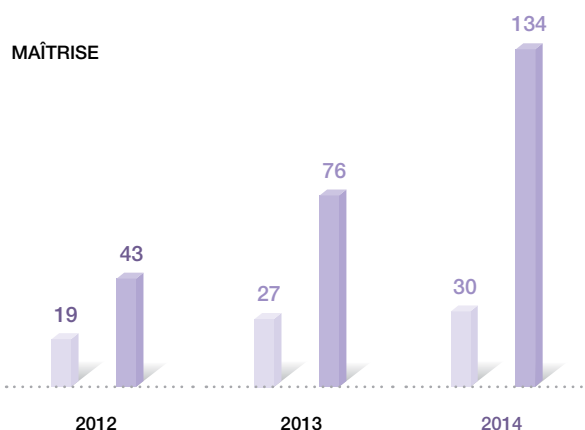
MOUVEMENTS DE PERSONNEL - ENTRÉES/SORTIES
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

ENTRÉES
SORTIES

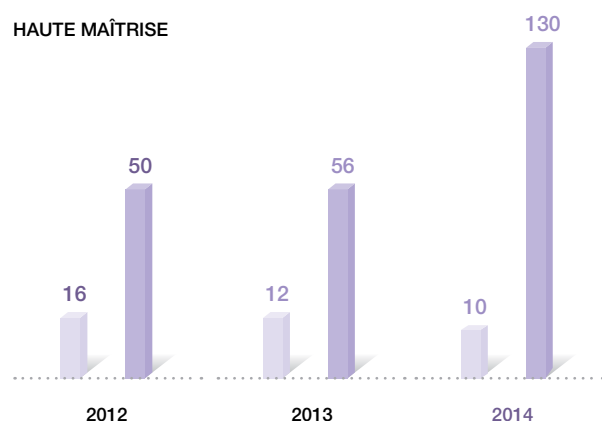
EXÉCUTION



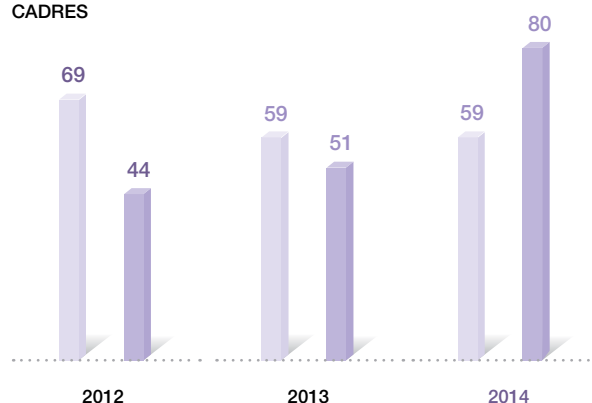
MAÎTRISE



HAUTE MAÎTRISE



CADRES



143. Licenciements économiques

Il n'y a pas eu de licenciement économique à Aéroports de Paris en 2014.

161/162. Chômage

Aéroports de Paris n'a pas connu de chômage ni de chômage partiel.



Emploi

151. Promotions - Répartition par catégorie/ groupe professionnel d'accueil*

151

PROMOTIONS - RÉPARTITION PAR CATÉGORIE/GROUPE PROFESSIONNEL D'ACCUEIL*

	2012	2013	2014
EXÉCUTION PRINCIPALE	1	0	1
MAÎTRISE	124	122	63
HAUTE MAÎTRISE	128	108	97
HAUTE MAÎTRISE PRINCIPALE	49	49	37
CADRES	31	31	13
CADRES SUPÉRIEURS	25	24	26
CHEFS DE DÉPARTEMENT	8	3	9
DIRECTEURS	2	0	0
CADRES DIRIGEANTS	0	1	0
TOTAL	368	338	246

(*) Certains changements de groupe ou de catégorie ne donnent pas lieu à promotion

TAUX DE PROMOTION

Par rapport à l'effectif moyen total en %.



Par rapport à l'effectif moyen de la catégorie d'origine en %.

	2012	2013	2014
EXÉCUTION SIMPLE	33,3	0,0	20,0
EXÉCUTION PRINCIPALE	14,8	17,2	10,1
MAÎTRISE	4,2	3,7	2,7
HAUTE MAÎTRISE	4,1	3,9	3,7
CADRES	3,1	2,9	3,1
CADRES SUPÉRIEURS	2,0	0,7	2,1
CHEFS DE DÉPARTEMENT	2,2	0,0	0,0
DIRECTEURS	-	5,0	0,0
ENSEMBLE	5,2	4,8	3,5



Emploi

181/183/184/185/186/187/188. Absentéisme - Nombre de jours d'absence par cause et par catégorie professionnelle

Causes	Catégories professionnelles	2012		2013		2014	
		Jours	Heures	Jours	Heures	Jours	Heures
MALADIE	Cadres	8 189	44 575	7 588	45 890	7 655	46 352
	Haute Maîtrise	22 909	130 145	21 407	122 368	21 603	122 691
	Maîtrise	46 071	241 516	42 808	230 700	45 558	243 817
	Exécution	23 178	117 450	19 752	117 188	18 410	109 921
	TOTAL	100 347	533 686	91 555	516 146	93 226	522 781
MATERNITÉ PATERNITÉ	Cadres	2 557	15 126	1 276	8 603	3 137	19 879
	Haute Maîtrise	911	6 636	1 096	9 664	1 105	8 478
	Maîtrise	2 471	16 678	2 225	16 138	2 995	19 237
	Exécution	2 706	14 506	1 799	10 076	1 009	6 081
	TOTAL	8 645	52 946	6 396	44 481	8 247	53 675
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET MALADIES PROFESSIONNELLES	Cadres	349	1 939	219	1 402	199	1 259
	Haute Maîtrise	1 571	9 757	1 331	7 736	1 733	10 776
	Maîtrise	4 730	26 204	5 694	32 600	6 776	37 075
	Exécution	3 422	15 983	3 830	21 307	4 452	25 221
	TOTAL	10 072	53 883	11 074	63 045	13 160	74 331
CONGÉS AUTORISÉS*	Cadres	951	5 754	950	5 596	918	5 625
	Haute Maîtrise	2 092	17 117	2 153	13 726	1 878	13 315
	Maîtrise	3 333	26 932	2 957	20 179	2 812	19 510
	Exécution	1 043	8 336	824	5 911	739	5 074
	TOTAL	7 419	58 139	6 884	45 412	6 347	43 524
AUTRES ABSENCES	Cadres	364	2 205	185	1 434	270	2 069
	Haute Maîtrise	423	2 568	638	4 671	596	4 698
	Maîtrise	1 723	5 209	1 529	8 480	1 756	8 862
	Exécution	774	4 919	609	8 258	576	8 525
	TOTAL	3 284	14 901	2 961	22 843	3 198	24 154
ENSEMBLE	Cadres	12 410	69 599	10 218	62 924	12 179	75 184
	Haute Maîtrise	27 906	166 223	26 625	158 165	26 915	159 958
	Maîtrise	58 328	316 539	55 213	308 097	59 898	328 501
	Exécution	31 123	161 194	26 814	162 740	25 186	154 822
	TOTAL	129 767	713 555	118 870	691 926	124 178	718 465
NOMBRE MOYEN PAR SALARIÉ	Cadres	9,4	52,6	7,5	45,9	8,7	53,6
	Haute Maîtrise	13,2	78,9	12,5	74,2	12,5	74,3
	Maîtrise	20,6	111,9	19,6	109,4	21,6	118,5
	Exécution	36,7	189,9	37,6	227,9	40,0	246,1
	TOTAL	18,3	100,4	16,9	98,4	17,9	103,3

(*) Art. 16 du Statut : décès, mariage, déménagement etc.



Emploi

181/183/184
185/186/187/188

ABSENTÉISME - NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR CAUSE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

En ce qui concerne la répartition des absences, il convient de préciser que :

- les repos compris dans une période d'absence ne sont pas comptabilisés,
- les congés de maladie de longue durée sont compris dans les absences pour maladie. Ils représentaient :

	2012	2013	2014
NOMBRE DE JOURS	22 801	23 589	23 873
NOMBRE D'HEURES	118 857	127 194	132 389

181/183/184
185/186/187/188

RÉPARTITION PAR CAUSE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE EN 2014 EN %

Le calcul du taux se fait par le rapport : nombre d'heures d'absences / temps de travail dû en heures.

CAUSES	CADRES	HAUTE MAÎTRISE	MAÎTRISE	EXÉCUTION	ENSEMBLE
MALADIE	2,27	3,74	5,93	8,43	4,87
MATERNITÉ	0,97	0,26	0,47	0,47	0,50
ACCIDENTS DU TRAVAIL	0,06	0,33	0,90	1,93	0,69
CONGÉS AUTORISÉS	0,28	0,41	0,47	0,39	0,40
AUTRES ABSENCES	0,10	0,14	0,22	0,65	0,23
TOTAL	3,68	4,88	7,99	11,87	6,69

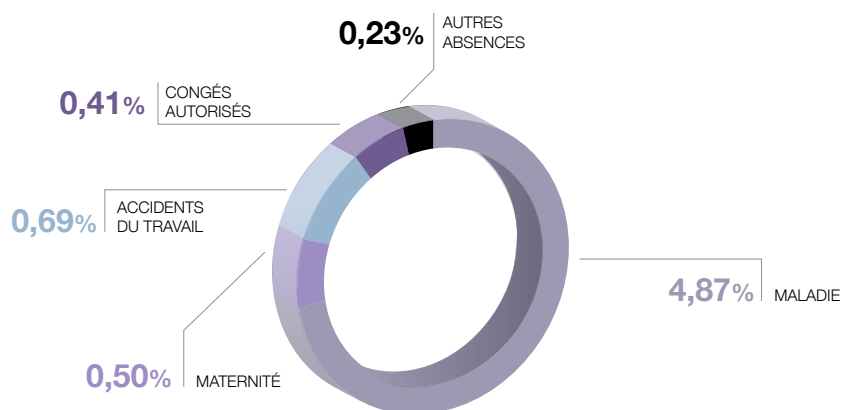
En 2014, la maladie représentait 4,87 % sur un total de 6,69 %.



Emploi

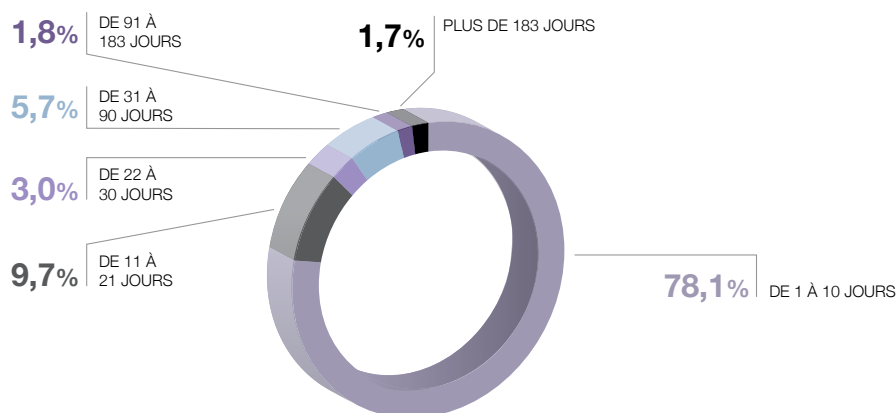
181/183/184
185/186/187/188

RÉPARTITION PAR CAUSE EN 2014

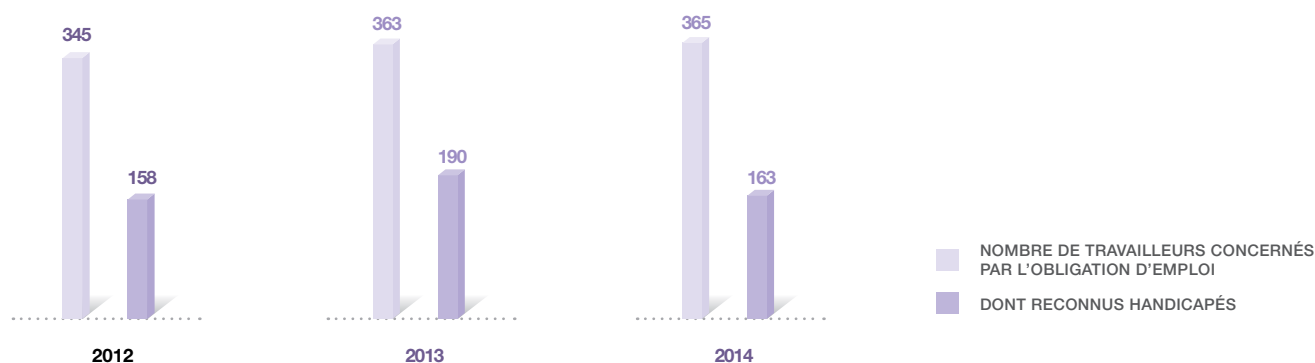


181/183/184
185/186/187/188

RÉPARTITION DU NOMBRE DES ARRÊTS DE MALADIE POUR 2014, SELON LA DURÉE DE L'ABSENCE



171/172. Nombre de travailleurs concernés par l'obligation d'emploi



En outre, en 2014, 26 travailleurs reconnus handicapés ont bénéficié de contrats aidés, 4 de formation en alternance et 11 de stage.

RÉMUNÉRATION ET CHARGES ACCESSOIRES

L'accord salarial 2014 comporte une augmentation générale de 0,8 % au 1^{er} janvier et une prime exceptionnelle pour les salariés en fin de grille et les CAE.

Le montant moyen brut, par salarié, au titre de la participation est de 2840 € et de 1827 € au titre de l'intéressement.

Le montant des frais de personnel s'élevait à 560 millions d'euros.

SALAIRE NET MOYEN

3 849€

**EN AUGMENTATION
DE 3,1%**





Rémunération et charges accessoires

231. Mode de calcul des rémunérations

Tout le personnel titulaire d'Aéroports de Paris en horaire collectif est payé au mois sur la base de l'horaire légal (35 heures hebdomadaires depuis le 1^{er} janvier 2000). Les cadres sont au forfait jours.

La rémunération annuelle est celle versée aux salariés présents à plein-temps les douze mois de l'année considérée. Des rémunérations versées au titre de l'année précédente peuvent être prises en compte. Il n'y a pas, à Aéroports de Paris, de personnel dont la rémunération dépende du rendement.

- Augmentation des salaires en 2014

Depuis le début de l'année 2014, l'augmentation de la valeur de référence exprimée par rapport à la valeur atteinte au 1^{er} janvier 2013 a été de + 0,8 % au 1^{er} janvier 2014. Une prime exceptionnelle a été versée aux salariés en fin de grille et aux CAE.

213. Grille des rémunérations au 31 décembre 2014

La prime d'ancienneté n'est pas intégrée dans les montants ci-dessous.

CATÉGORIES	GROUPES	ÉCHELONS	RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE (TRAITEMENT DE BASE)	MOYENNE MENSUELLE DES PRIMES IC - PFA - ASS *
CADRES	V	E 2500	18 549	3 169
		E 1000	7 419	1 267
	IV	E 1470	10 907	1 863
		E 640	4 748	811
	IIIB	E 1019	7 560	1 292
		E 438	3 250	555
	IIIA	E 730	5 416	925
		E 315	2 337	399
HAUTE-MAÎTRISE	IIC2	265	3 591	721
		259	2 638	530
	IIC1	262	3 132	629
		256	2 123	426
MAÎTRISE	IIB	259	2 638	530
		251	1 629	327
EXÉCUTION PRINCIPALE	IB2	126 (C, P, S, E)	1 858	373
		110	1 438	289
EXÉCUTION SIMPLE	IB1	120 (C, P, S)	1 654	332
		110	1 438	289

(*) IC : indemnité complémentaire payée en juin PFA : prime de 13^e mois payée en décembre ASS : assiduité au taux de 3 % (non cadres)



Rémunération et charges accessoires

211. Rémunérations mensuelles moyennes nettes

La rémunération mensuelle moyenne a été calculée, comme le demande la loi sur le bilan social, à partir de “la somme des salaires nets” effectivement perçus pendant l’année par le salarié (au sens de la déclaration annuelle des salaires). La méthode de calcul utilisée élimine de l’effectif pris en compte les salariés embauchés ou ayant quitté l’entreprise en cours d’année ainsi que les salariés à temps partiel dont la rémunération annuelle n’est pas, de ce fait, significative.

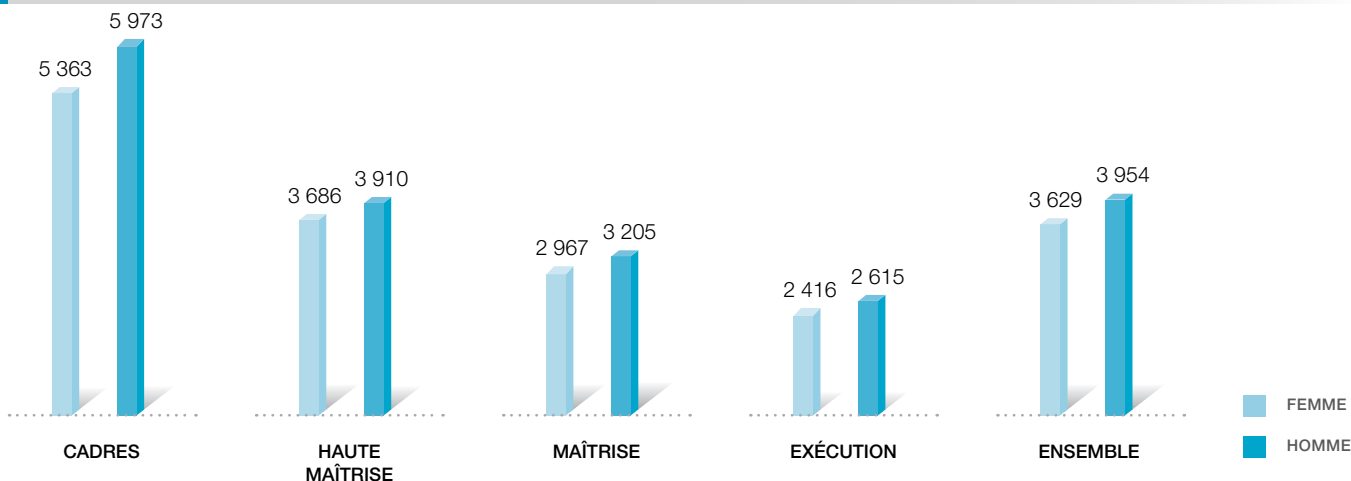
211

NIVEAU MENSUEL MOYEN DES SALAIRES NETS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR SEXE EN €

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			ENSEMBLE		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
HOMMES	5 681	5 797	5 973	3 725	3 864	3 910	3 017	3 145	3 205	2 509	2 564	2 615	3 693	3 851	3 954
FEMMES	4 965	5 103	5 363	3 529	3 601	3 686	2 794	2 878	2 967	2 293	2 348	2 416	3 358	3 488	3 629
ENSEMBLE	5 449	5 569	5 775	3 668	3 787	3 843	2 942	3 052	3 123	2 434	2 497	2 553	3 586	3 734	3 849

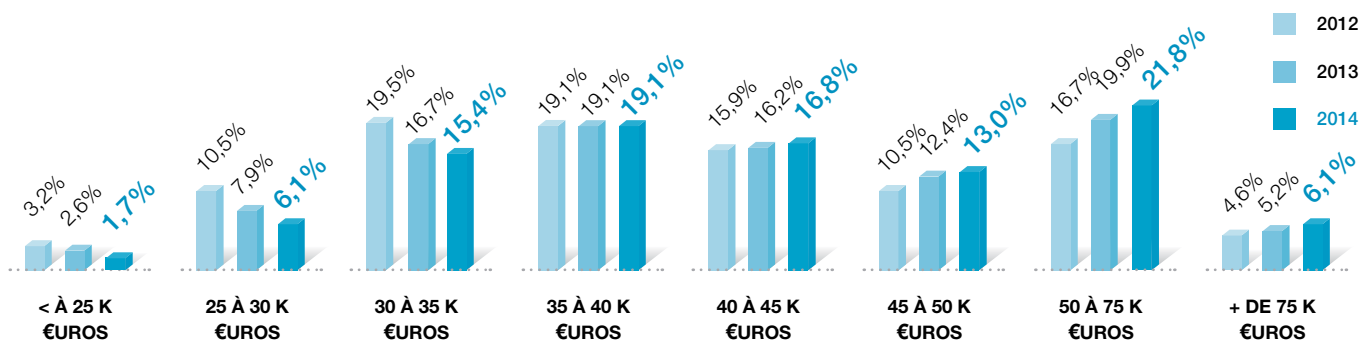
211

RÉPARTITION PAR SEXE EN 2014



211

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE DE RÉMUNÉRATION ANNUELLE NETTE





Rémunération et charges accessoires

212. Répartition des primes à périodicité non mensuelle* par catégorie professionnelle et par sexe en 2014

Le pourcentage des primes à caractère non mensuel par rapport à la somme des salaires versés se répartit comme ci-dessous :

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
CADRES	18,2	17,9	18,1
HAUTE MAÎTRISE	11,9	12,7	12,1
MAÎTRISE	11,0	12,2	11,4
EXÉCUTION	10,9	12,3	11,4
ENSEMBLE	13,5	14,0	13,7

(*) Indemnité complémentaire, 13^e mois.

Pour les cadres, part variable sur objectifs d'un montant cible (objectifs réalisés à 100 %) de 2 200 € pour les cadres et 3 700 € pour les cadres supérieurs.

221. Rapport entre le total des 10% des salaires annuels nets les plus élevés et le total des 10% des salaires nets les moins élevés

RATIO 2012 = 3,14	RATIO 2013 = 3,17	RATIO 2014 = 3,11
-------------------	-------------------	--------------------------

Hors mandataires sociaux.

222. Montant brut global en € des dix rémunérations les plus élevées

2012	2013	2014
2 435 573	2 487 280	2 647 235

Hors mandataires sociaux.



Rémunération et charges accessoires

261/262. Intéressement

	2012	2013	2014
MONTANT GLOBAL DE L'INTÉRESSEMENT EN €	7 760 610	13 511 650	12 184 512
MONTANT MOYEN BRUT DE LA PRIME D'INTÉRESSEMENT PAR SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE EN €	1 170	2 042	1 827

261/262 PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

	2012	2013	2014
MONTANT GLOBAL DE L'ABONDEMENT EN €	5 298 346	5 070 059	5 290 977
MONTANT MAXIMUM DE L'ABONDEMENT PAR SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE EN €	1 400	1 320	1 260

261/262 PLAN D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIF GROUPE

	2012	2013	2014
MONTANT GLOBAL DE L'ABONDEMENT EN €	1 494 122	1 700 219	2 026 108
MONTANT MAXIMUM DE L'ABONDEMENT PAR SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE EN €	720	780	840

261/262. Participation

	2012	2013	2014
RÉSERVE SPÉCIALE DE PARTICIPATION EN €	15 914 678	15 028 456	18 933 820
MONTANT MOYEN BRUT DE LA PARTICIPATION PAR SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE EN €	2 400	2 271	2 840

263. Actionnariat salarié

Part du capital après l'offre réservée aux salariés et anciens salariés (août 2006) : 2,4 %.

Part du capital au 31 décembre 2014 : 1,64 % (1,67 % en 2013 ; 1,69 % en 2012).

Proportion de salariés d'Aéroports de Paris SA actionnaires au 31 décembre 2014 : 83 % (80 % en 2013 ; 79 % en 2012).



Rémunération et charges accessoires

241. Avantages sociaux dans l'entreprise

Les avantages sociaux applicables aux différentes catégories de personnel sont précisés par le Statut du Personnel.

INDEMNISATION DES JOURS FÉRIÉS	Art. 14
CONGÉS ANNUELS PAYÉS	Art. 15
CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	Art. 16
PRIME D'ANCIENNETÉ	Art. 22
SUPPLÉMENT FAMILIAL	Art. 24
INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE	Art. 32
PRÉAVIS ET INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT	Art. 34
INDEMNISATION DE LA MALADIE	Art. 37-38
CONGÉ DE MATERNITÉ	Art. 39
PRÉVOYANCE	Art. 41

242. Versements effectués à des entreprises (personnel extérieur)

	2012	2013	2014
VERSEMENTS EN €	12 797 106	13 136 457	12 271 051

Les versements effectués à des entreprises (personnel extérieur) comprennent l'ensemble du compte 621.

251. Charge salariale globale

	2012	2013	2014
FRAIS DE PERSONNEL EN €	546 394 446	553 867 798	560 272 329
CHIFFRE D'AFFAIRES EN €	2 606 799 000	2 733 695 000	2 759 444 262
RATIO	= 0,210	= 0,203	= 0,203

Les frais de personnel comprennent l'ensemble du compte 64, hors frais de transport et indemnités kilométriques, et hors Intéressement.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En 2014, 157 accidents du travail avec arrêt se sont produits.

Le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail ont augmenté.

Depuis 2006, 8 CHSCT et 1 CHSCT de coordination sont en place. L'accord du 9 août 2012 a créé un CHSCT transversal qui s'est substitué à partir de 2013 au CHSCT de coordination dans des missions élargies.

Le montant des dépenses de sécurité et d'amélioration des conditions de travail était de 9,9 millions d'euros en 2014.



TAUX DE FRÉQUENCE DES
ACCIDENTS DE TRAVAIL

15,53



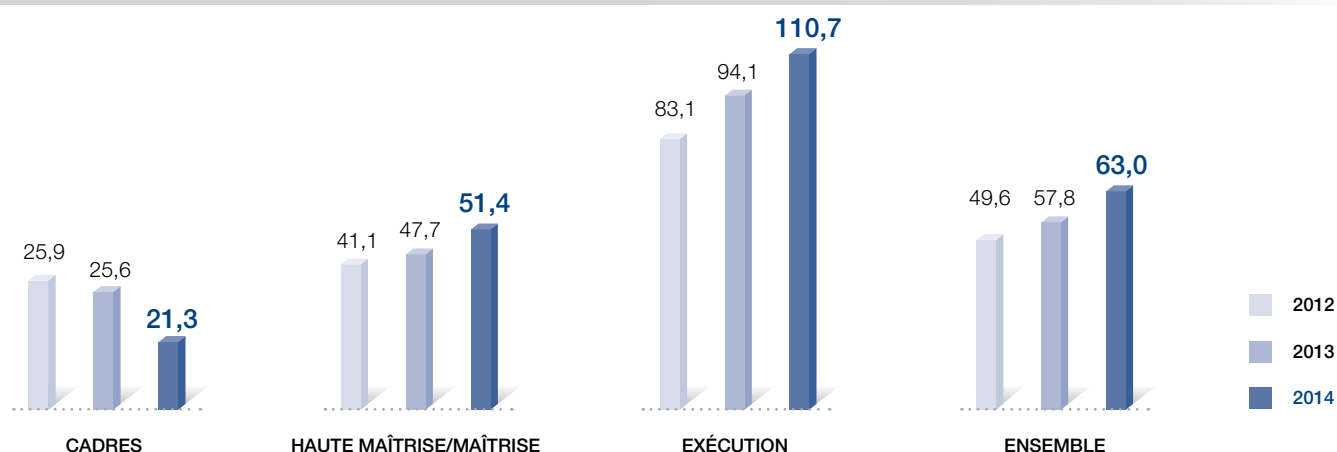
Santé et sécurité au travail

311. Nombre d'accidents de travail avec arrêt et de journées perdues par catégorie professionnelle

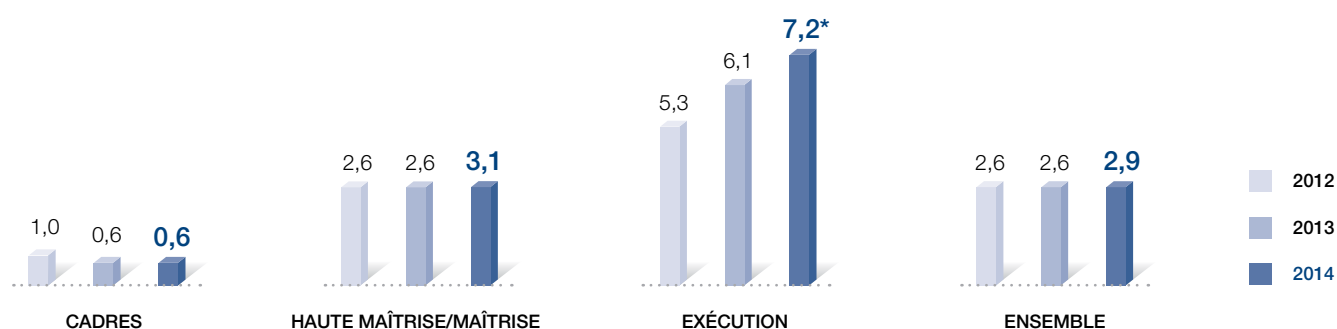
	CADRES			HAUTE MAÎTRISE ET MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT	8	5	5	96	99	113	37	33	39	141	137	157
NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES*	148	57	158	4 545	4 806	5 873	3 034	3 497	4 374	7 727	8 360	10 405

(*) y compris les journées perdues au titre d'accidents de travail survenus les années précédentes.

311 NOMBRE MOYEN DE JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT



311 TAUX D'ACCIDENT AVEC ARRÊT EN % DE L'EFFECTIF



(*) En 2014, on dénombre 7,2 accidents avec arrêts pour 100 salariés de la catégorie exécution.



Santé et sécurité au travail

311/312. évolution du taux de fréquence (Tf) et du taux de gravité (Tg)

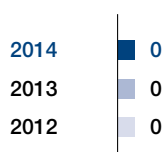
TAUX		2012	2013	2014
Tf	$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}^* \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$	13,66	13,31	15,53
Tg	$\frac{\text{Nombre de journées perdues}^* \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$	0,75	0,81	1,03

(*) Hors accidents de trajet.

313. Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées à l'entreprise



314. Nombre d'accidents mortels



315. Nombre d'accidents de trajet avec arrêt et de journées perdues

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE ET MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRÊT	5	3	4	34	31	36	5	10	5	44	44	45
NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES*	189	148	34	795	1 394	1 783	456	551	495	1440	2 093	2 312

(*) y compris les journées perdues au titre d'accidents de trajet survenus les années précédentes.



Santé et sécurité au travail

321/322/323/324/325/326/327. Répartition des accidents de travail par motif

CAUSES	CODE	ACCIDENTS DE TRAVAIL EN %		
		2012	2013	2014
EXISTENCE DE RISQUES GRAVES	32 à 40	1,9	-	1,3
CHUTES AVEC DÉNIVELLATION	02	17,2	25,7*	17,8*
OCCASIONNÉS PAR DES MACHINES	09 à 31	1,5	-	-
CIRCULATION MANUTENTION STOCKAGE	01-03-04-06-07	50,0	43,4	41,4
OCCASIONNÉS PAR DES OBJETS, MASSES, PARTICULES EN MOUVEMENT ACCIDENTEL	05	1,1	1,3	0,6
ACTIVITÉ CIRCULATION SUR VOIE PUBLIQUE DU TRAVAILLEUR	08	6,3	4,6	10,2
AUTRE CAS (**)		22,0	25,0	28,7
TOTAL		100	100	100

(*) En 2014, 17,8% des accidents du travail sont dus à des chutes avec dénivellation.

(**) Accidents non traités dans la nomenclature, ou déclaration non classée faute de données suffisantes.

331/332. Maladies professionnelles

	2012	2013	2014
MALADIES PROFESSIONNELLES DÉCLARÉES	7	13	8
CAUSES*	TMS = 3 Amiante = 1 Surdité = 3	TMS = 6 Risque psychosociaux = 4 Surdité = 3	TMS=5 Amiante=1 Surdité=1 Tuberculose Pulmonaire=1
AFFECTIONS PATHOLOGIQUES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL	0	0	0
CAUSES	-	-	-
DÉCLARATION DE PROCÉDÉS DE TRAVAIL SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES MALADIES PROFESSIONNELLES	0	0	0
CAUSES	-	-	-

* Référence dans le tableau des maladies professionnelles : TMS = 57 ; amiante = 30 ; risques psychosociaux = hors tableau ; surdité = 42



Santé et sécurité au travail

461/462. Surveillance médicale - Santé au travail

	2012	2013	2014
NOMBRE DE SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'EXAMENS SYSTÉMATIQUES *	5 745	5 947	6 245
PERSONNEL ASSUJETTI À UNE SURVEILLANCE MÉDICALE RENFORCÉE	4 086	3 838	2 323
NOMBRE D'EXAMENS COMPLÉMENTAIRES	1 932	1 658	1 400

(*) En 2014, ce nombre comprend :

- Visites annuelles = 3 643
- Visites d'embauche = 298
- Visites de reprise = 707
- Visites à la demande du salarié ou de l'employeur = 1 597

Le service de Santé au travail consacre, réglementairement, un tiers de son temps à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail (462).

471/472. Nombre de salariés inaptes définitivement à tenir leur emploi

	2012	2013	2014
INVALIDITÉS 2 ^E CATÉGORIE	17	10	17
RECLASSEMENTS SUR UN AUTRE EMPLOI	16	17	10
TOTAL	33	27	27



Santé et sécurité au travail

431/432/433/434. Surveillance médicale - Conditions physiques de travail (exposition au bruit)

	2012	2013	2014
NOMBRE DE PERSONNES EXPOSÉES DE FAÇON HABITUELLE ET RÉGULIÈRE À PLUS DE 86 DB	1 640	779	825*
NOMBRE D'AUDIOGRAMMES EFFECTUÉS PAR LA MÉDECINE DU TRAVAIL	1 090	1 092	1 069
NOMBRE DE JOURNÉES MOYENNES (VACATIONS) DE MESURES DE BRUIT RÉALISÉES SUR LES SALARIÉS À LEUR POSTE DE TRAVAIL	NC	NC	NC
NOMBRE DE PERSONNES SUR LESQUELLES ONT ÉTÉ ÉTABLIES DES MESURES DE BRUIT	NC	NC	NC

(*) extrait de la base de données des salariés exposés aux risques - De nouvelles mesures de bruit sont effectuées donnant lieu à une nouvelle cartographie dans les secteurs concernés.

Il n'y a pas eu, au cours des trois années considérées, de modification de l'organisation du travail, au sens du bilan social (441).

435. Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures en 2014

	NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS	NOMBRE D'ANALYSES
EAU POTABLE (COMPTEURS ET POINTS DE DISTRIBUTION)	789	13 856
EAU POTABLE AVITAILLEMENT	476	8 568
EAU CHAUDE SANITAIRE EN BÂTIMENTS	331	331
TOURS AÉRO-RÉFRIGÉRANTES EN CENTRALE	37	45
EAUX PLUVIALES	529	5 384
EAUX USÉES	176	2 129
EAUX DE NAPPES SOUTERRAINES	196	4 215
PRÉLÈVEMENTS ATMOSPHÉRIQUES AMIANTE	225	254

341/342. Nombre de C.H.S.C.T. - Nombre de réunions

	2012	2013	2014*
NOMBRE DE RÉUNIONS	56	99	123
DONT RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES	16	57	84
DONT RÉUNIONS COMPLÉMENTAIRES	4	6	4

En 2006 (accord du 31 mai 2006), ont été mis en place huit CHSCT et un CHSCT de coordination, dans le cadre de la décentralisation de cette instance au sein de l'entreprise. En 2013, un CHSCT transversal s'est substitué au CHSCT de coordination, avec des missions élargies (accord du 9 août 2012).



Santé et sécurité au travail

	Ordinaires	Complémentaires	Extraordinaires	Extraordinaires communes	TOTAL
CHARLES DE GAULLE N°1	4	-	2	4	10
CHARLES DE GAULLE N°2	4	-	4	4	12
CHARLES DE GAULLE N°3	4	1	7	4	16
CHARLES DE GAULLE N°4	4	-	4	10	18
ORLY N°5	4	-	5	3	12
ORLY N°6	4	-	6	3	13
ORLY N°7	4	-	7	6	17
ORLY N°8	4	3	4	7	18
TRANSVERSAL	4	-	3	-	7

352. Dépenses de sécurité et amélioration des conditions de travail

Somme des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise au sens du Code du Travail :

	2012	2013	2014
SOMME DES DÉPENSES EN €	11 625 964	10 826 000	9 873 000
DONT MISE EN CONFORMITÉ	2 905 620	1 950 000	3 386 000

317. Taux et montants des cotisations accidents de travail

	TAUX SELON TERRAIN		
	2012	2013	2014
SIÈGE	1,11	1,05	1,07
PARIS - ORLY	1,40	1,23	1,29
PARIS - CHARLES DE GAULLE	1,74	1,64	1,56
PARIS - LE BOURGET	1,74	1,79	1,40
PERSAN-BEAUMONT	1,60	1,00	1,02
TOUSSUS-LE-NOBLE	1,07	1,02	1,06
CHAVENAY	2,45	1,65	1,02
ISSY LES MOULINEAUX	1,05	1,27	1,34
PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN	1,28	1,25	2,25
MEAUX	1,05	1,00	1,02
LOGNES	1,74	1,00	1,02
CHELLES LE PIN	-	2,10	2,00
MONTANT TOTAL DES COTISATIONS ACCIDENTS DE TRAVAIL EN M D'€	4,81	4,89	5,09



Santé et sécurité au travail

351. Effectif formé à la sécurité (nombre d'actions stagiaires)

NATURE DE LA FORMATION	2012	2013	2014
HABILITATIONS ÉLECTRIQUES PRÉPARATION + RECYCLAGE	794	652	521
HABILITATIONS MÉCANIQUES ET THERMIQUES PRÉPARATION + RECYCLAGE	86	1	170
CONDUITE DE PLATEFORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNES (PEMP)	67	65	67
CONDUITE ENGIN DE CHANTIER	49	20	37
CONDUITE ENGIN DE LEVAGE ET DE MANUTENTION	103	54	70
CONDUITE ENGIN DÉNEIGEMENT	1 244	1 057	857
CONDUITE DE GRUES MOBILES + RECYCLAGE	6	-	8
FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE CONDUCTEURS ROUTIERS + PERFECTIONNEMENT CONDUITE POIDS LOURDS	20	18	20
FORMATION INITIALE MINIMUM OBLIGATOIRE CONDUCTEURS ROUTIERS FIMO	5	2	2
CONDUITE DE VÉHICULE TRANSPORTANT DES MATIÈRES DANGEREUSES LICENCE ADR PRÉPARATION + RECYCLAGE	5	5	10
RÉGLEMENTATION TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES DANGEREUSES INITIALE ET RECYCLAGE	33	21	16
PERMIS M (AIRES DE MANŒUVRE) / PERMIS P (PISTE)	221	218	222
HABILITATION CONDUITE BATEAU SUR BASSIN DE RÉTENTION	-	8	-
PERMIS C, B C ET EB POIDS LOURD ET SUPER LOURD	8	39	43
PERMIS DE CHASSER/EFFICACITÉ DU TIR	17	16	17
PERMIS FEU	213	244	148
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ENCADREMENT	34	74	83
PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS SENSIBILISATION DU PERSONNEL	27	35	79
COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS)	-	12	8
PLAN DE PRÉVENTION EU/EE	41	74	44
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS / CONTRÔLE DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES	30	48	35
ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	14	2	3
ATMOSPHÈRES EXPLOSIBLES	5	6	2
FLUIDES FRIGORIGÈNES	4	4	2
GESTION DU RISQUE AMIANTE ET SENSIBILISATION DES PERSONNELS	144	-	74
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL EN ESPACES CONFINÉS	30	19	18
PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER	91	116	147
PRODUITS DANGEREUX ET RISQUES CHIMIQUES	11	51	4
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX ALCOOLISATIONS EN MILIEU DU TRAVAIL	120	138	116
RISQUES RADIOLOGIQUES ET IONISANTS	22	40	11
SENSIBILISATION AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET GESTION DU STRESS	225	238	-
SIGNALISATION ET BALISAGE ROUTIER	44	107	121
TRAVAIL EN HAUTEUR	107	161	231
FORMATION DES MEMBRES ET PRÉSIDENTS DES CHSCT	4	81	6
GESTES ET POSTURES DE TRAVAIL /POSTES ET POSTURES	55	166	38
SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL INITIALE ET RECYCLAGE	326	363	297
MANIPULATION DES EXTINCTEURS /SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ INCENDIE	102	145	224
PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE INITIALE ET RECYCLAGE	193	208	202
SSIAP 1 BASE + RECYCLAGE	47	27	32
SSIAP 2 BASE + RECYCLAGE	32	41	32
SSIAP 3 BASE + RECYCLAGE	-	8	16
FORMATION DES MONITEURS ET INSTRUCTEURS EN SECOURISME	16	20	50
AUTRES FORMATIONS DOMAINE HSCT	9	17	37
TOTAL	4 604	4 621	4 120

AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

La durée du travail résulte de l'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT), signé le 31 janvier 2000 (avenant du 7 octobre 2010) complété de l'accord sur la journée de solidarité du 29 mars 2005 et avenant du 6 novembre 2008, et de la prise en compte de 14 heures de réduction du temps de travail, prévues par une note annexe pour les personnels non cadres.

Elle est de :

- 1 569 heures par an pour les personnels non cadres en horaires administratif, d'atelier et semi-continu,
- 1 501 heures par an pour les personnels non cadres en horaire continu,
- 204 jours par an pour les personnels cadres.

Des avenants régissent les situations propres à certains salariés, notamment ceux du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (SSLIA, accord du 6 avril 2001 modifié par l'accord du 28 décembre 2006), ceux des services médicaux d'urgence (SMU, accord du 30 janvier 2002 et avenant du 22 décembre 2008) et ceux des standards téléphoniques (accord du 24 juillet 2001).



SALARIÉS EN HORAIRES
ALTERNANTS OU DE NUIT

33,9%



Autres conditions de travail

411. Durée du travail

La durée du travail résulte de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT), signé le 31 janvier 2000 (avenant du 7 octobre 2010) complété de l'accord sur la journée de solidarité du 29 mars 2005 et avenant du 6 novembre 2008, et de la prise en compte de 14 heures de réduction du temps de travail, prévues par une note annexe pour les personnels non cadres.

Elle est de :

- 1 569 heures par an pour les personnels non cadres en horaires administratif, d'atelier et semi-continu,
- 1 501 heures par an pour les personnels non cadres en horaire continu,
- 204 jours par an pour les personnels cadres.

Des avenants régissent les situations propres à certains salariés, notamment ceux du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports (SSLIA, accord du 6 avril 2001 modifié par l'accord du 28 décembre 2006), ceux des services médicaux d'urgence (SMU, accord du 30 janvier 2002 et avenant du 22 décembre 2008) et ceux des standards téléphoniques (accord du 24 juillet 2001).

416. Nombre moyen de jours de congés annuels

La durée du congé annuel est de 27 jours ouvrés pour le personnel administratif et d'atelier et de 30 jours ouvrables pour le personnel en service continu ou semi-continu.

Ce chiffre ne prend pas en compte un certain nombre de congés supplémentaires (bonification pour jours pris hors période et congés spéciaux).

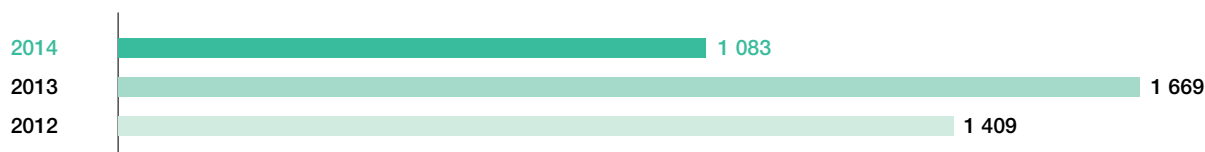
417. Nombre de jours fériés

	2012	2013	2014
NOMBRE DE JOURS FÉRIÉS (HORS SAMEDI ET DIMANCHE)	8	10	10

S'y ajoute une journée spéciale pour la fête de l'arbre de Noël organisée par le Comité d'Entreprise.

412. Repos compensateur

Le schéma ci-dessous indique le nombre de jours de repos compensateurs pris au titre des heures supplémentaires :





Autres conditions de travail

414. Nombre de salariés à temps partiel au 31 décembre

CATÉGORIES	2012						2013						2014					
	H	%	F	%	Total	%	H	%	F	%	Total	%	H	%	F	%	Total	%
CADRES	12	1,4	50	10,6	62	4,6	13	1,4	54	11,2*	67	4,8	15	1,7	59	11,8*	74	5,3
HAUTE MAÎTRISE	36	2,5	109	15,6	145	6,8	33	2,3	109	15,1	142	6,6	30	2,1	107	14,9	137	6,4
MAÎTRISE	41	2,5	319	26,9	360	12,7	42	2,6	308	26,1	350	12,5	46	2,9	289	25,7	335	12,3
EXÉCUTION	23	5,3	128	35,7	151	19,0	20	5,3	106	37,9	126	19,2	16	4,5	94	36,0	110	17,9
TOTAL	112	2,6	606	22,3	718	10,1	108	2,5	577	21,7	685	9,8	107	2,5	549	21,1	656	9,6

(*) 11,8 % des femmes cadres, en 2014, travaillent à temps partiel.

415. Nombre de salariés bénéficiant de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs

Environ 65 % du personnel (salariés travaillant en horaire administratif et d'atelier) bénéficient tout au long de l'année de 2 jours consécutifs de repos hebdomadaire.

415 TYPES D'HORAIRE DE TRAVAIL EN 2014

	HOMMES		FEMMES		TOTAL
	Administratif et atelier	Alternants ou nuit	Administratif et atelier	Alternants ou nuit	
SIÈGE	127	-	161	-	288
PARIS - ORLY	1 238	461	854	274	2 827
PARIS - CHARLES DE GAULLE	1 342	955	710	563	3 570
PARIS - LE BOURGET	63	43	35	3	144
AUTRES TERRAINS	17	17	2	0	36
TOTAL	2 787	1 476	1 762	840	6 865

413. Horaires individualisés

Aucun salarié d'Aéroport de Paris ne bénéficie d'un système d'horaires individualisés.



Autres conditions de travail

421/422. Personnel occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit

Nombre de salariés par secteur géographique et par sexe (et % par rapport à l'effectif total).

SECTEURS	2012			2013			20134		
	H	F	%	H	F	%	H	F	%
PARIS - ORLY	494	291	26,6	485	283	26,4	461	274	26,0*
PARIS - CHARLES DE GAULLE	960	584	42,4	957	562	42,3	955	563	42,5
PARIS - LE BOURGET	45	3	33,3	45	3	33,1	43	3	31,9
TOTAL	1 499	878	35,3	1 487	848	35,1	1 459	840	35,1

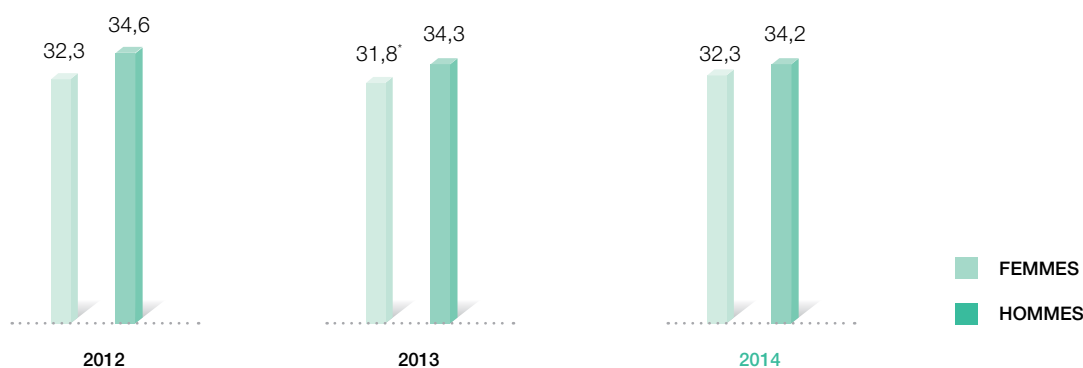
(*) En 2014, 26 % des salariés de Paris - Orly occupent un emploi à horaires alternants ou de nuit.

Une différence d'horaire est à noter : Paris - Charles de Gaulle est ouvert au trafic sans interruption.

Paris - Orly observe un couvre-feu de 23h30 à 6h00.

Par ailleurs, il y a proportionnellement plus d'unités en horaire administratif à Paris - Orly qu'à Paris - Charles de Gaulle.

421 POURCENTAGE DES SALARIÉS OCCUPANT UN EMPLOI À HORAIRES ALTERNANTS OU DE NUIT, PAR SEXE



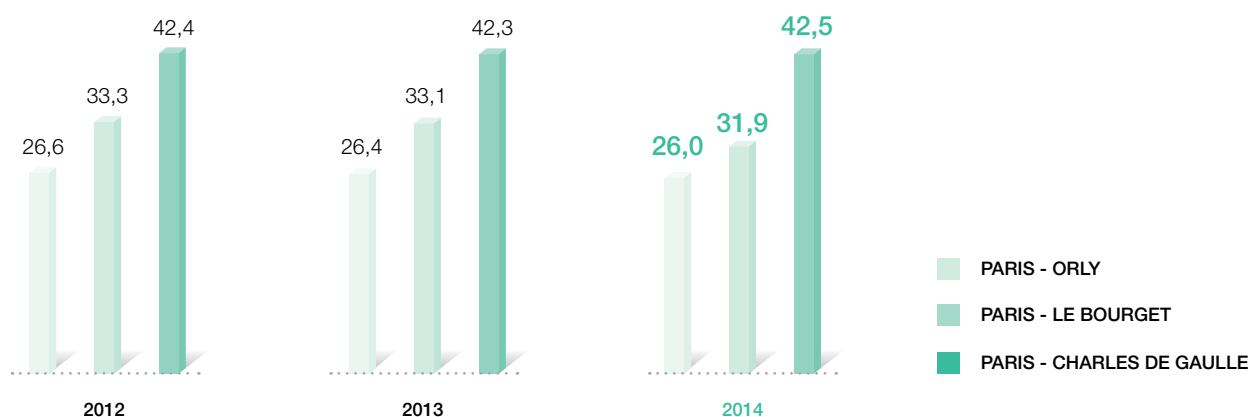
(*) En 2014, 32,3 % des femmes occupent un emploi à horaires alternants ou de nuit.



Autres conditions de travail

421

POURCENTAGE DES SALARIÉS OCCUPANT UN EMPLOI À HORAIRE ALTERNANTS OU DE NUIT, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



(*) En 2014, 42,5 % des salariés de Paris - Charles de Gaulle occupent un emploi à horaires alternants ou de nuit.

421

NOMBRE DE SALARIÉS OCCUPANT DES EMPLOIS COMPORTANT DES VACATIONS DE NUIT

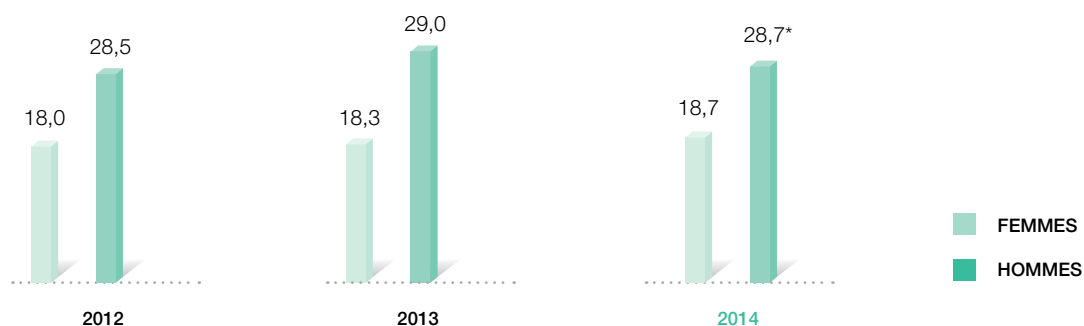
Nombre de salariés travaillant de nuit par secteur géographique et par sexe (et % par rapport à l'effectif total).

SECTEURS	2012			2013			2014		
	H	F	%	H	F	%	H	F	%
PARIS - ORLY	382	126	17,2	382	123	17,4	370	118	17,3*
PARIS - CHARLES DE GAULLE	823	359	32,4	831	362	33,2	811	365	31,9
PARIS - LE BOURGET	45	3	33,3	45	3	33,1	43	3	32,9
TOTAL	1 250	488	25,8	1 258	488	26,3	1 224	486	26,1

(*) En 2014, 17,3 % des salariés de Paris-Orly travaillent de nuit.

421

POURCENTAGE DES SALARIÉS OCCUPANT UN EMPLOI COMPORTANT DES VACATIONS DE NUIT, PAR SEXE

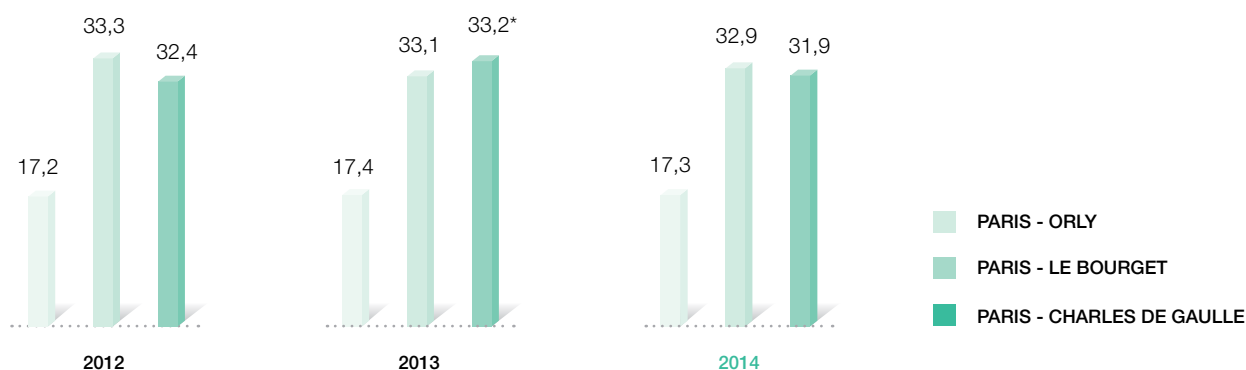


(*) En 2014, 28,7 % des hommes occupent un emploi comptant des vacations de nuit.



Autres conditions de travail

421 POURCENTAGE DES SALARIÉS OCCUPANT UN EMPLOI COMPORTANT DES VACATIONS DE NUIT, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



(*) En 2014, 31,9 % des salariés de Paris - Charles de Gaulle occupent un emploi comportant des vacations de nuit.

422 631 SALARIÉS DE PLUS DE 50 ANS OCCUPENT DES EMPLOIS COMPORTANT DES VACATIONS DE NUIT

451/452/453. Dépenses d'amélioration des conditions de travail

	2012	2013	2014
ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL PRÉSENTÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT	ND	ND	ND
TAUX DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME PRÉSENTÉ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	ND	ND	ND
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS NON PRÉVUS DANS LE PROGRAMME ÉTABLI L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	ND	ND	ND

Les actions menées au titre de l'hygiène et de la sécurité, et les mises en conformité des conditions de travail ne sont pas prises en compte dans les actions pour l'amélioration des conditions de travail.

FORMATION

5 968 salariés ont suivi une ou plusieurs actions de formation en 2014.

La formation professionnelle permet aux salariés de s'adapter aux évolutions de l'organisation du travail, aux mutations technologiques, aux changements de culture et de pratiques managériales et contribue à développer de nouvelles compétences.

Dans le cadre de la politique de formation en alternance, 44 personnes en contrat de professionnalisation et 130 en contrat d'apprentissage étaient présentes au 31 décembre 2014.

Le montant des dépenses de formation était de 21,3 millions d'euros.



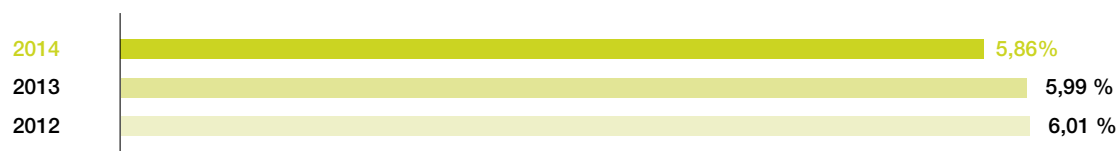
HEURES DE FORMATION

196 538



Formation

511. Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation

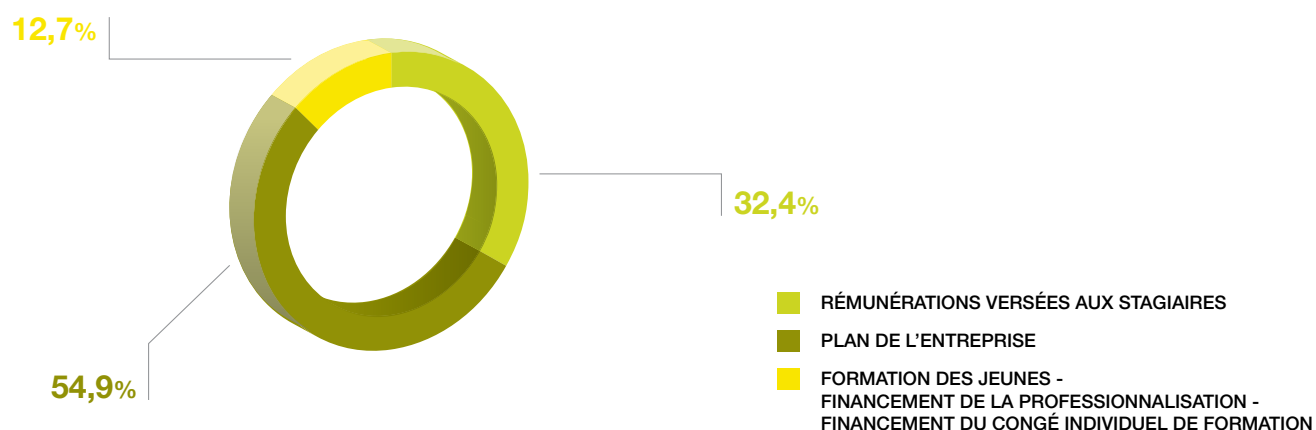


512. Montant des dépenses totales consacrées à la formation continue (en millions d'euros)

	2012	2013	2014
PLAN DE L'ENTREPRISE - FRAIS DE STAGE ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11,1	11,6	11,7
RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX STAGIAIRES	7,1	7,0	6,9
TOTAL	18,2	18,6	18,6
FORMATION DES JEUNES - FINANCEMENT DE LA PROFESSIONNALISATION*	1,8	1,9	1,9
FINANCEMENT DU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION*	0,7	0,8	0,8
TOTAL	20,7	21,3	21,3

* Versements auprès d'organismes agréés

513. Répartition des dépenses (en %) pour l'année 2014





Formation

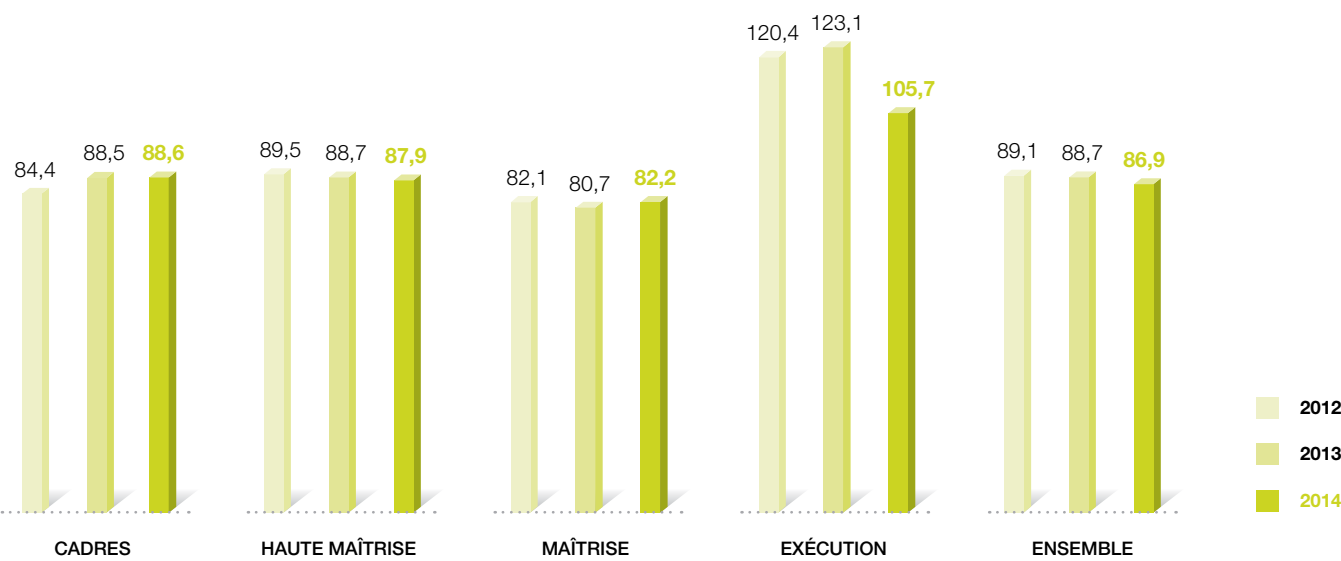
514. Nombre de stagiaires*

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
HOMMES	738	788	758	1 299	1 293	1 245	1 428	1 328	1 336	546	488	383	4 011	3 897	3 722
FEMMES	402	440	453	605	619	629	894	926	899	412	322	265	2 313	2 307	2 246
TOTAL	1 140	1 228	1 211	1 904	1 912	1 874	2 322	2 254	2 235	958	810	648	6 324	6 204	5 968

(*) Un même stagiaire peut suivre un ou plusieurs stages.

514

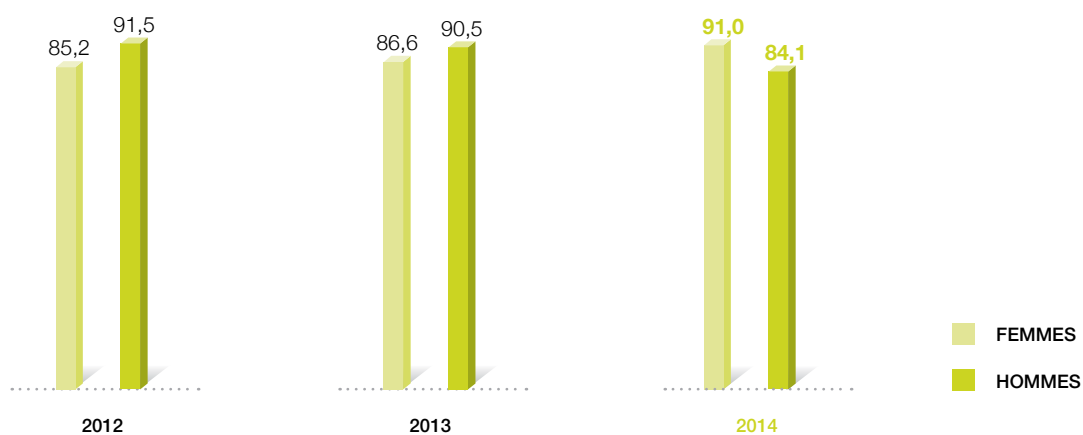
POURCENTAGE DE SALARIÉS AYANT SUIVI UN STAGE, PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE





Formation

514 POURCENTAGE DE SALARIÉS AYANT SUIVI UN STAGE, PAR SEXE



515. Nombre de stages*

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
HOMMES	2 561	2 947	2 691	5 358	4 631	4 579	5 214	4 227	4 827	1 553	1 220	1 357	14 686	13 025	13 454
FEMMES	1 569	1 851	1 789	2 377	2 241	2 305	2 568	2 625	2 572	995	788	980	7 509	7 505	7 646
TOTAL	4 130	4 798	4 480	7 735	6 872	6 884	7 782	6 852	7 399	2 548	2 008	2 337	22 195	20 530	21 100

*Un ou plusieurs stages ont pu être effectués par stagiaire au cours de la même année.

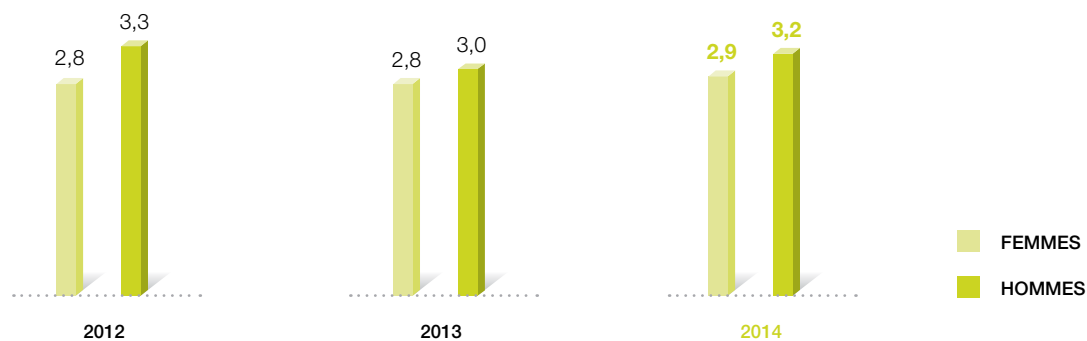


Formation

515 NOMBRE MOYEN DE STAGES, PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



515 NOMBRE MOYEN DE STAGES, PAR SEXE





Formation

515/516/524. Nombre d'heures de stage pour formations rémunérées et non rémunérées

515 RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
NOMBRE D'HEURES	37 247	41 912	37 892	73 761	73 359	66 959	67 753	64 939	69 748	27 264	19 977	21 939	206 026	200 187	196 538
PART EN %	18,1	20,9	19,3	35,8	36,6	34,1	32,9	32,4	35,5	13,2	10,0	11,2	100	100	100,0

516 RÉPARTITION PAR TYPE DE FORMATION

	CONGÉ FORMATION			PLAN ENTREPRISE			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
NOMBRE D'HEURES	3 329	5 491	1 803	202 697	194 696	194 735	206 026	200 187	196 538
PART EN %	1,6	2,7	0,9	98,4	97,3	99,1	100	100	100,0

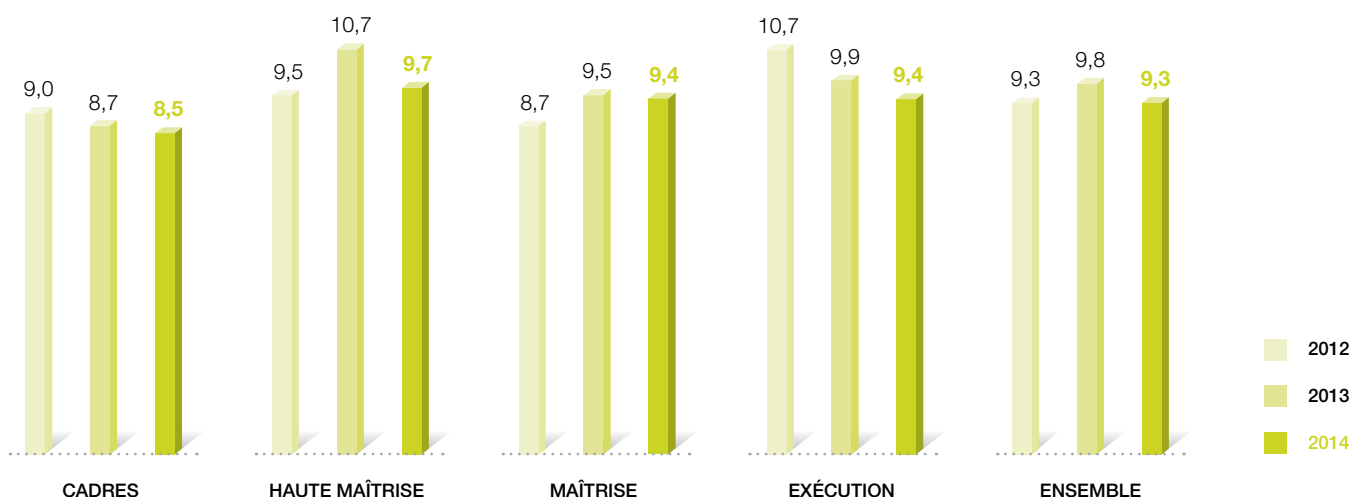
524 RÉPARTITION PAR SEXE

	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
NOMBRE D'HEURES	133 564	126 810	123 595	72 462	73 377	72 943	206 026	200 187	196 538
PART EN %	64,8	63,3	62,9	35,2	36,7	37,1	100	100	100,0

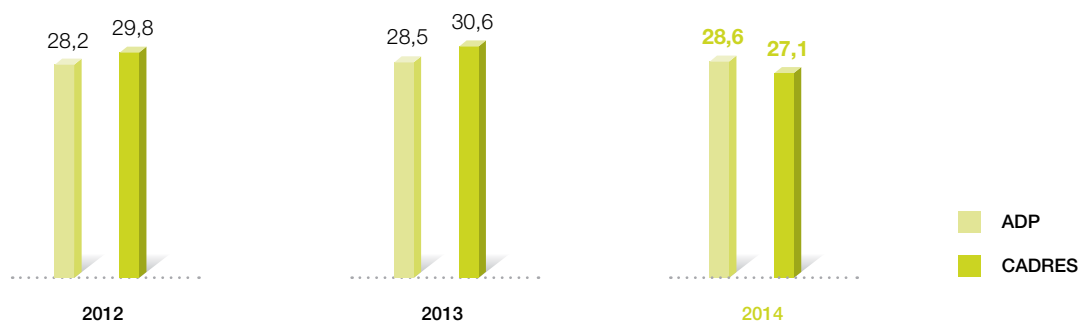


Formation

NOMBRE D'HEURES MOYEN DE FORMATION PAR STAGE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



NOMBRE D'HEURES MOYEN DE FORMATION PAR SALARIÉ





Formation

521. Répartition des heures de congé formation par catégorie professionnelle (CIF)

	CADRES			HAUTE MAÎTRISE			MAÎTRISE			EXÉCUTION		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
TAUX	0	1	0	13	39	50	47	58	50	40	2	0

521/522/523/525/531. Autres chiffres concernant la formation

	2012	2013	2014
SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CONGÉ DE FORMATION RÉMUNÉRÉ	11	9	7
SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CONGÉ DE FORMATION NON RÉMUNÉRÉ	1	0	0
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION REFUSÉS PAR LE FONGECIF (RAISON BUDGÉTAIRE)	18	11	10
CONGÉS BILANS DE COMPÉTENCE	12	7	4
CONTRATS D'APPRENTISSAGE AU 31 DÉCEMBRE	148	159	130
CONTRATS PARTICULIERS (QUALIFICATION ET PROFESSIONNALISATION)	77	51	44
HEURES D'ABSENCES POUR FORMATION SYNDICALE*	3 262	1 643	1 539

*Le coût de ces absences n'est pas imputé sur le budget formation.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

L'entreprise accorde une importance particulière au dialogue social et au développement des modes de consultation.

6 accords collectifs ont été négociés et signés en 2014 en matière de :

- *Rémunération : accord salarial*
- *Représentation du personnel*
- *Diversité : égalité professionnelle hommes / femmes*
- *Formation*
- *Frais médicaux*
- *Retraite*

Depuis les élections professionnelles en 2011, les représentants du personnel comportent :

- *56 délégués du personnel titulaires (56 suppléants)*
- *18 membres du Comité d'entreprise titulaires (18 suppléants).*

ACCORDS COLLECTIFS
SIGNÉS

6





Relations professionnelles

611/612. Élections des délégués du personnel (scrutin tous les 2 ans)

612 PARTICIPATION PAR COLLÈGE

	1 ^{ER} COLLÈGE			2 ^E COLLÈGE			TOTAL		
	2009	2011	2013	2009	2011	2013	2009	2011	2013
INSCRITS	1 499	1 247	1 086	6 114	6 161	6 308	7 613	7 408	7 394
VOTANTS	799	706	486	3 373	3 961	3 700	4 172	4 667	4 186
SUFFRAGES EXPRIMÉS	779	673	477	3 262	3 923	3 608	4 041	4 496	4 085
PARTICIPATION EN %	53,30	56,62	44,75	55,17	64,29	58,66	54,80	63,00	56,61

612 RÉSULTATS OBTENUS PAR CHAQUE ORGANISATION SYNDICALE

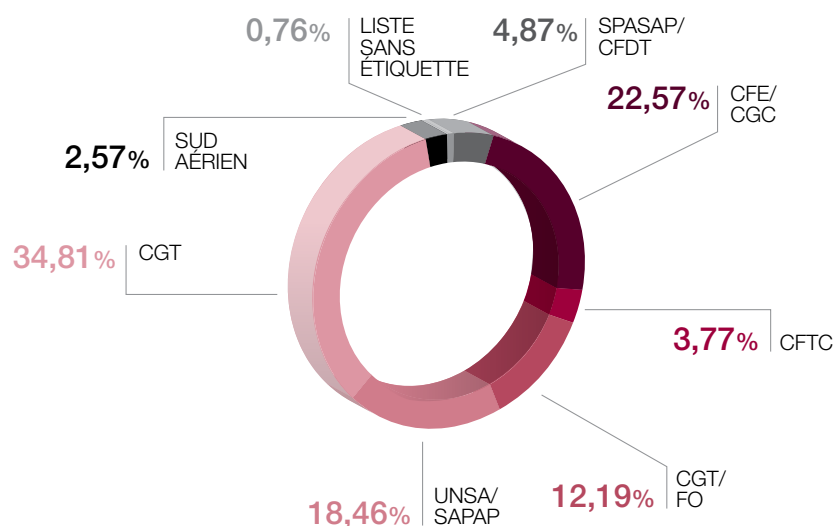
NOMBRE DE VOIX			
ORGANISATIONS	2009	2011	2013
SPASAP CFDT	233	386	199
CFE/CGC	791	752	922
CFTC	355	378	154
CGT/FO	497	575	498
UNSA/SAPAP	450	657	754
CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS	-	1 481	1 422
SUD AÉRIEN	176	161	105
LISTE SANS ÉTIQUETTE	-	-	31
CAT	-	106	-
SICTAM/CGT	1 130	-	-
SPE/CGT	375	-	-
SIAP	34	-	-

EN POURCENTAGE			
ORGANISATIONS	2009	2011	2013
SPASAP CFDT	5,8	8,59	4,87
CFE/CGC	19,6	16,73	22,57
CFTC	8,8	8,41	3,77
CGT/FO	12,3	12,79	12,19
UNSA/SAPAP	11,1	14,71	18,46
CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS	-	32,94	34,81
SUD AÉRIEN	4,4	3,58	2,57
LISTE SANS ÉTIQUETTE	-	-	0,76
CAT	-	2,36	-
SICTAM/CGT	28,0	-	-
SPE/CGT	9,3	-	-
SIAP	0,8	-	-



Relations professionnelles

POURCENTAGE DES VOIX OBTENUES EN 2014 PAR RAPPORT AUX SUFFRAGES EXPRIMÉS



611 APPARTENANCE SYNDICALE DES ÉLUS

ORGANISATIONS SYNDICALES	2009*		2011		2013**	
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
SPASAP-CFDT	2	2	5	5	3	3
CFE/CGC	7	7	9	9	12	12
CFTC	3	3	4	3	1	2
CGT/FO	4	4	7	7	7	7
UNSA/SAPAP	4	4	8	9	11	10
CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS	-	-	21	21	23	22
SUD AÉRIEN	1	1	1	1	1	1
LISTE SANS ÉTIQUETTE	-	-	-	-	0	1
CAT	-	-	1	1	-	-
SICTAM/CGT	11	11	-	-	-	-
SPE/CGT	7	7	-	-	-	-
SIAP	0	0	-	-	-	-
TOTAL	39	39	56	56	58	58

(*) Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège, un second tour a été organisé du 3 au 11 février 2009.

(**) Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège, un second tour a été organisé du 13 au 18 février 2013.



Relations professionnelles

611/612. Élections du Comité d'Entreprise (scrutin tous les 2 ans)

612 PARTICIPATION PAR COLLÈGE

	1 ^{ER} COLLÈGE			2 ^E COLLÈGE			3 ^E COLLÈGE			TOTAL		
	2009	2011	2013	2009	2011	2013	2009	2011	2013	2009	2011	2013
INSCRITS	1 499	1 247	1 086	4 878	4 918	4 944	1 236	1243	1 364	7 613	7 408	7 394
VOTANTS	799	710	488	2 625	3 136	2 818	761	836	885	4 185	4 682	4 191
SUFFRAGES EXPRIMÉS	781	680	479	2 536	3 011	2 744	733	811	867	4 050	4 502	4 090
PARTICIPATION EN %	53,30	56,94	44,94	53,81	63,77	57,00	61,56	67,26	64,88	54,97	63,20	56,68

612 RÉSULTATS OBTENUS PAR CHAQUE ORGANISATION SYNDICALE

NOMBRE DE VOIX			
ORGANISATIONS	2009	2011	2013
SPASAP CFDT	231	375	189
CFE/CGC	770	758	911
CFTC	353	378	132
CGT/FO	472	581	519
UNSA/SAPAP	475	659	780
CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS*	-	1500	1 436
SUD AERIEN	159	157	88
LISTE SANS ÉTIQUETTE	-	-	35
CAT	-	94	-
SICTAM/CGT	1 180	-	-
SPE/CGT	376	-	-
SIAP	34	-	-

EN POURCENTAGE			
ORGANISATIONS	2009	2011	2013
SPASAP CFDT	5,7	8,33	4,62
CFE/CGC	19,0	16,84	22,27
CFTC	8,7	8,40	3,23
CGT/FO	11,7	12,91	12,69
UNSA/SAPAP	11,7	14,64	19,07
CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS*	-	33,32	35,11
SUD AÉRIEN	3,9	3,49	2,15
LISTE SANS ÉTIQUETTE	-	-	0,86
CAT	-	2,09	-
SICTAM/CGT	29,1	-	-
SPE/CGT	9,3	-	-
SIAP	0,8	-	-

Ces résultats sont ceux qui déterminent la répartition des sièges.

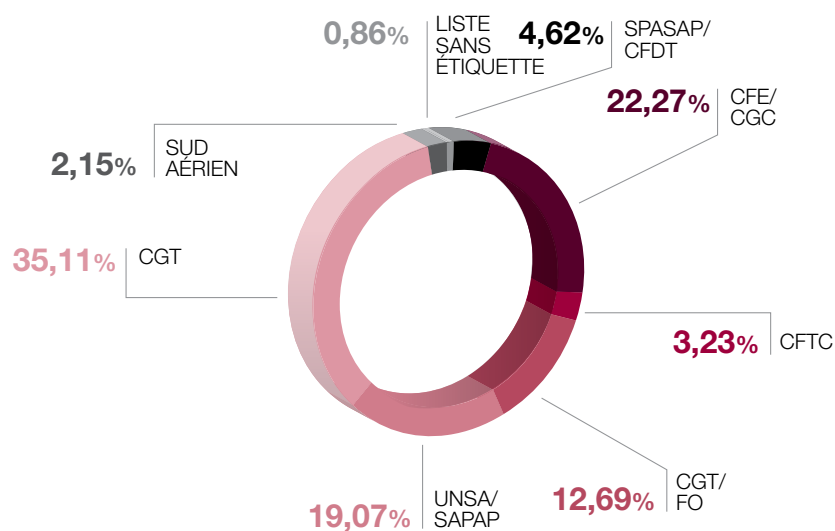
* En 2011, liste SICTAM / CGT et SPE / CGT prévoyant une répartition des suffrages exprimés de 40 % SPE / CGT et 60 % SICTAM / CGT.



Relations professionnelles

612

POURCENTAGE DES VOIX OBTENUES EN 2013 PAR RAPPORT AUX SUFFRAGES EXPRIMÉS



611

APPARTENANCE SYNDICALE DES ÉLUS

ORGANISATIONS SYNDICALES	2009*		2011		2013**	
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
CFDT	0	0	2	2	0	0
CFE/CGC	5	5	4	4	5	5
CFTC	1	1	1	1	0	0
CGT/FO	2	1	2	2	2	2
UNSA/SAPAP	1	2	2	2	3	3
CGT UNE FORCE À VOS CÔTÉS	-	-	7	7	8	8
SUD AÉRIEN	0	0	0	0	0	0
LISTE SANS ÉTIQUETTE	-	-	-	-	0	0
CAT	-	-	0	0	-	-
SICTAM/CGT	6	6	-	-	-	-
SPE/CGT	3	3	-	-	-	-
SIAP	0	0	-	-	-	-
TOTAL	18	18	18	18	18	18

* Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège, un second tour a été organisé du 3 au 11 février 2009.

** Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège, un second tour a été organisé du 13 au 18 février 2013.



Relations professionnelles

611/612. Élections des membres du conseil d'administration (scrutin tous les 5 ans)*

612 PARTICIPATION PAR CATÉGORIE**

	CADRES			AUTRES SALARIÉS			TOTAL		
	2004	2009	2014	2004	2009	2014	2004	2009	2014
INSCRITS	1 070	1 593	1 676	7 006	9 563	7 163	8 076	11 156	8 839
VOTANTS	514	720	716	2 825	2 901	2 545	3 339	3 621	3 261
SUFFRAGES EXPRIMÉS	502	710	705	2 746	2 833	2 496	3 248	3 543	3 201
PARTICIPATION EN %	48,04	45,20	42,06	40,32	30,34	34,85	41,34	32,46	36,21

(*) La loi du 25 juillet 1983 sur la démocratisation du secteur public (article 11) a porté à cinq ans la durée du mandat des membres des conseils d'administration.

(**) En 1984, les électeurs sont regroupés en un seul corps électoral. Les voix cadres doivent être décomptées pour permettre l'attribution du siège réservé à cette catégorie.

612 RÉSULTATS OBTENUS PAR CHAQUE ORGANISATION SYNDICALE

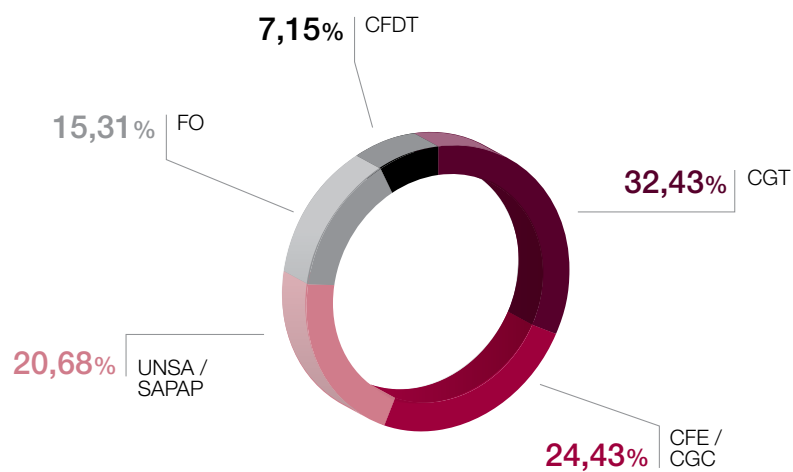
NOMBRE DE VOIX				EN POURCENTAGE			
ORGANISATIONS	2004	2009	2014	ORGANISATIONS	2004	2009	2014
CFDT	341	345	229	CFDT	10,5	9,7	7,15
CFE/CGC	685	601	782	CFE/CGC	21,1	17,0	24,43
CFTC	172	298	-	CFTC	5,3	8,4	-
CGT	880	1 355	1 038	CGT	27,1	38,2	32,43
UNSA/SAPAP	407	509	662	UNSA/SAPAP	12,5	14,4	20,68
FO	763	435	490	FO	23,5	12,3	15,31

En 2004, CFE-CGC a présenté 2 listes : CAP 2009 et Nouvel Horizon, Nouvelles Conquêtes.



Relations professionnelles

612 POURCENTAGE DES VOIX OBTENUES EN 2014, PAR RAPPORT AUX SUFFRAGES EXPRIMÉS



612 APPARTENANCE SYNDICALE DES ÉLUS

ORGANISATIONS SYNDICALES	2004	2009	2014
CFDT	1	0	0
CFE/CGC	1	1	2
CFTC	-	0	-
CGT	2	3	2
UNSA/SAPAP	1	1	1
FO	2	1	1
TOTAL	7	6	6



Relations professionnelles

613. Utilisation des crédits d'heures et absences syndicales

613 RÉPARTITION DU VOLUME GLOBAL DES CRÉDITS D'HEURES UTILISÉS, PAR TYPE DE RÉUNION

	2012	2013	2014
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL	15 750	14 780	12 650
COMITÉ D'ENTREPRISE	19 880	19 900	19 950
COMMISSIONS SPÉCIALISÉES	22 600	21 590	20 100
DÉLÉGUÉS SYNDICAUX	34 870	34 920	34 850
GROUPES DE TRAVAIL SYNDICATS /DIRECTION	17 380	17 530	18 200
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8 600	8 550	8 650
CHSCT	14 750	14 810	14 940
DIVERS	3 100	3 150	3 200
TOTAL	136 930	135 230	132 540

614. Nombre de réunions annuelles avec les représentants du personnel

	2012	2013	2014
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL	12	12	12
COMITÉ D'ENTREPRISE	23*	27**	22***
COMMISSIONS	23	20	29
DÉLÉGUÉS SYNDICAUX	82	71	48
GROUPES DE TRAVAIL SYNDICATS/DIRECTION	27	28	30
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11	10	12

* dont 9 CE supplémentaires et 3 CE exceptionnels, ** dont 14 CE supplémentaires et 3 CE exceptionnels, *** dont 9 CE supplémentaires et 2 CE extraordinaires.



Relations professionnelles

616/617/618. Formations syndicales

RÉPARTITION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET DU NOMBRE DE JOURS, PAR ORGANISATION SYNDICALE

		NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES			NOMBRE DE JOURS		
		2012	2013	2014	2012	2013	2014
STAGES DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE	CFDT	10	6	3	23	18	9
	CFTC	8	2	-	24	6	-
	CFE/CGC	2	4	-	4	14	-
	SPE/CGT	37	51	-	103	155	-
	SICTAM/CGT	71	-	-	222	-	-
	CGT	-	-	59	-	-	147
	CGT/FO	12	5	2	41	19	10
	UNSA/SAPAP	5	1	20	7	5	36
	SUD AÉRIEN	3	1	-	11	2	-
	TOTAL	148	70	84	435	219	202
RÉUNIONS SYNDICALES	CFDT	-	-	-	-	-	-
	CFTC	-	-	-	-	-	-
	CFE/CGC	12	15	3	12	11,5	2
	SPE/CGT	-	-	-	-	-	-
	SICTAM/CGT	-	-	-	-	-	-
	CGT	-	-	20	-	-	20
	CGT/FO	32	2	18	16	1,5	5
	UNSA SAPAP	27	35	20	26,5	35,5	20
	SUD AÉRIEN	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	71	52	61	54,5	48,5	47
CONGRÈS SYNDICAUX	CFDT	2	-	-	10	-	-
	CFTC	1	-	-	3	-	-
	CFE/CGC	-	-	-	-	-	-
	SPE/CGT	-	2	-	-	10	-
	SICTAM/CGT	-	-	-	-	-	-
	CGT	-	-	70	-	-	79
	CGT/FO	-	15	15	-	30	15
	UNSA SAPAP	-	-	46	-	-	51
	SUD AÉRIEN	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	3	17	131	13	40	135



Relations professionnelles

621. Conseils d'Atelier et de Bureau

- Loi du 4 août 1982 relative aux droits d'expression des salariés, complétée par la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.
- Loi du 3 janvier 1986 relative au droit d'expression des salariés (protocole signé le 23 décembre 1987).

621 NOMBRE DE CONSEILS CRÉÉS DEPUIS JUIN 1984 = 127

	2012	2013	2014
NOMBRE DE CONSEILS CRÉÉS	0	0	0
NOMBRE DE RÉUNIONS	0	0	0
NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS AUX RÉUNIONS	-	-	-
NOMBRE DE MOYEN DE RÉUNIONS PAR CONSEIL	-	-	-
DURÉE MOYENNE DE RÉUNION	-	-	-
% DE SALARIÉS AYANT PARTICIPÉ À AU MOINS UNE RÉUNION DE CONSEIL	-	-	-

615. Dates de signature et objet des accords signés

Accords salariaux

- Accord salarial 2012 signé le 9 février 2012.
- **Accord salarial 2014 signé le 19 février 2014.**

Représentation du personnel

- Accord sur la création d'un CHSCT transversal signé le 9 août 2012,
- Accord définissant les moyens des CHSCT de proximité et du CHSCT transversal signé le 28 septembre 2012,
- **Avenant à l'accord sur le droit syndical à Aéroports de Paris SA : remplacement des élus signé le 5 mars 2014.**

Diversité

- Accord sur l'emploi des personnes handicapées 2013/2015, signé le 17 janvier 2013,
- **Accord 2014/2016 sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, signé le 7 février 2014.**

Élections professionnelles

- Avenant portant révision de l'accord sur le vote électronique, signé le 27 novembre 2012.
- Protocole d'accord préélectoral / Élection des Membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel, signé le 27 décembre 2012.
- Accord relatif à la prorogation des mandats des représentants du personnel au Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel, signé le 25 janvier 2013.

Formation

- **Accord triennal relatif à la formation professionnelle signé le 7 février 2014.**

Frais médicaux

- Avenant à l'accord instituant un régime collectif de remboursement des frais médicaux du 12 février 2007, signé le 11 octobre 2012.
- **Avenant à l'accord instituant un régime collectif de remboursement des frais médicaux à Aéroports de Paris, signé le 31 juillet 2014.**

Groupe Aéroports de Paris

- Protocole d'accord sur la configuration du Comité de Groupe Aéroports de Paris et de ses représentants, signé le 25 novembre 2013.

Organisations

- Accord sur l'organisation du service hivernal, signé le 27 juillet 2012.

Intéressement

- Accord d'intéressement 2012-2014 signé le 18 juin 2012.
- Avenant à l'Accord d'intéressement 2012/2014, signé le 17 juin 2013.

Participation

- Avenant à l'Accord de participation, signé le 26 janvier 2012.



Relations professionnelles

Retraites

- Accord de maintien des droits aux régimes complémentaires de retraite conclu en application des délibérations ARRCO (délibération 22B) et AGIRC (délibération D25), signé le 6 mars 2014.

Santé au travail

- Accord Bien vivre au travail signé le 28 août 2013.

Temps de travail

- Avenant n° 2 à l'accord du 28 décembre 2006 relatifs aux évolutions de la filière de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports portant sur les modalités de paiement des heures supplémentaires signé le 22 octobre 2012.

191/192/193. Nombre d'heures d'arrêt de travail

	2012	2013	2014
HEURES DE GRÈVE	3 987	4 942	4 787
HEURES THÉORIQUEMENT TRAVAILLÉES	11 143 776	10 878 504	10 757 838
% HEURES DE GRÈVE PAR RAPPORT AUX HEURES THÉORIQUEMENT TRAVAILLÉES	0,04	0,05	0,04

622. Procédures d'accueil

622 ACCUEIL DE STAGIAIRES

De nombreux stagiaires sont accueillis à Aéroports de Paris. Ils participent à la vie professionnelle de l'entreprise en fonction de leurs compétences et de leurs aspirations. Dans le cadre de stages conventionnés, les stages proposés permettent aux étudiants de découvrir l'entreprise et ses métiers, en leur donnant l'occasion de mettre en pratique les acquis de leurs formations et de valoriser leurs compétences. L'accueil des stagiaires est assuré par les services, qui mettent à leur disposition des informations relatives à l'activité et à l'entreprise (missions, organisation, résultats).



Relations professionnelles

622 ACCUEIL DES NOUVEAUX EMBAUCHÉS

Après l'accueil et l'intégration au sein du service et de la direction, un stage de 2 jours de connaissance de l'entreprise est proposé aux nouveaux embauchés sous contrat à durée indéterminée, par le service Formation.

Les personnes en contrat à durée déterminée, ou celles qui sont en stage de fin d'études pour 6 mois minimum dans l'entreprise, peuvent être inscrites à la demande de leur Service. Cette formation a pour but de présenter les missions et l'organisation, les activités et les métiers d'Aéroports de Paris, le secteur du transport aérien, le monde aéroportuaire, etc.

Des intervenants de l'entreprise présentent leurs activités et sensibilisent les nouveaux embauchés aux enjeux d'Aéroports de Paris : la stratégie, la sécurité du travail, la politique environnementale, la démarche qualité clients etc.

Les visites commentées de Paris-Charles de Gaulle et d'une aérogare d'Orly familiarisent les nouveaux embauchés avec les deux plates-formes principales d'Aéroports de Paris.

623. Procédure d'information ascendante et descendante

SUPPORT	PÉRIODICITÉ	CADRES	HAUTE MAÎTRISE	MAÎTRISE	EXÉCUTION
INTRANET - NEWS	Variable	x	x	x	x
JOURNAL D'ENTREPRISE "LE JOURNAL D'AÉROPORTS DE PARIS"	10/an + n° spéciaux	x	x	x	x
LES ACTUS RH	7/an	x	x	x	x
INFODIF - OUTLOOK	Variable	x	x	x	x
RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	Annuelle	x	à la demande		
PLAN STRATÉGIQUE 2011/2015 - BROCHURE	Tous les 5 ans	x	x	x	x
ÉPARGNE SALARIALE - LIVRETS ET DOCUMENTATION	Variable	x	x	x	x
GUIDES PRATIQUES	Variable	x	x	x	x
INTRANET - EXTRAITS DE PRESSE	Quotidienne	Intranet			
PANNEAUX D'AFFICHAGE ADMINISTRATIF	Permanent	x	x	x	x
NOTES DE SERVICE	Variable	x	x	x	x
LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX EMBAUCHÉS	Variable	diffusion + intranet			
CONVENTIONS DES CADRES ET DES HAUTE MAÎTRISE	Annuelle	x	x	-	-

624. Systèmes d'entretiens individuels

Des entretiens individuels sont réalisés annuellement pour les cadres et les non cadres. Un support informatique permet leur analyse. Par ailleurs, outre les entretiens d'embauche, tout salarié peut avoir un entretien avec son encadrement, avec un responsable de la Direction des Ressources Humaines ou une Assistante Sociale pour tout motif personnel (familial, logement, problème social, formation, retraite etc.).

631/632/633. Procédures judiciaires

PROCÉDURES	2012	2013	2014
RECOURS À DES MODS DE SOLUTIONS NON JUDICIAIRES ENGAGÉES DANS L'ANNÉE	-	-	-
INSTANCES JUDICIAIRES ENGAGÉES DANS L'ANNÉE AVEC MISE EN CAUSE DE L'ENTREPRISE	26	22	11
MISES EN DEMEURE ET PROCÈS-VERBAUX DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL PENDANT L'ANNÉE	0	0	0

ACTIVITÉS & ACTIONS SOCIALES

45 prêts au titre de l'aide au logement ont été accordés en 2014.

Au 31 décembre 2014, 1 340 logements souscrits par Aéroports de Paris sont occupés par des salariés.

53 salariés ont bénéficié d'un prêt véhicule en 2014.

656 681 repas ont été servis aux salariés dans les 13 restaurants d'entreprise.

Le montant de la subvention versée au comité d'entreprise pour les activités socioculturelles s'est élevé à 6,4 millions d'euros.



LE PRIX DU REPAS

3,19
EUROS



Activités & actions sociales

712. Logement

712 RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS DANS LES PROGRAMMES LOCATIFS

Les logements souscrits par Aéroports de Paris au titre de l'investissement obligatoire dans la construction (dit Action logement) sont attribués en concertation avec de la Commission Mixte du logement (1/3 représentants de la direction, 2/3 représentants du personnel).

Les logements disponibles sont proposés aux salariés suivant un ordre de priorité.

	2012	2013	2014
SOUSCRIPTIONS RÉALISÉES	38	39	49
TOTAL DES LOGEMENTS SOUSCRITS PAR ADP DE 1956 À L'ANNÉE CONSIDÉRÉE (*)	2 084	2 123	2 172
LOGEMENTS OCCUPÉS AU 31 DÉCEMBRE (*)	1486	1 334	1 340

(*) La différence entre le nombre de logements occupés et le nombre de logements souscrits correspond aux logements définitivement remis à la disposition des organismes collecteurs.

712 AIDES POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION OU DE L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Des prêts au taux d'intérêt de 2,25 % remboursables au maximum en 15 ans sont accordés aux salariés sur proposition de la Commission Mixte du Logement.

Les salariés ne pouvant bénéficier du 1 % logement, leur demande ne correspondant pas aux critères de la réglementation, peuvent recevoir néanmoins des prêts dont le montant est de 10 000 euros.

Des bonifications d'intérêt (2,29 euros par mois et par tranches de 1 524,49 euros empruntés) sont accordées par ailleurs aux salariés Cadres et Haute Maîtrise. Le montant des prêts bonifiés est plafonné à 15 fois la rémunération de base, échelon E0320 ou 256, et 15 % du coût de l'opération, déduction faite du prêt direct Aéroports de Paris et du prêt à taux 1,5 %. La durée nominale des bonifications est de 120 mois maximum.

712 MONTANT TOTAL DES DÉPENSES AU TITRE DE L'AIDE AU LOGEMENT DU PERSONNEL

	2012	2013	2014
SOUSCRIPTIONS DE LOGEMENTS	0,83	1,03	0,90
PRÊTS ACCORDÉS	Action logement	0,39	0,17
	Hors Action logement	0,19	0,15
	Prêts PASS (travaux, mobilité...)	0,44	0,33
MONTANT DES BONIFICATIONS VERSÉES	0,06	0,04	0,03
TOTAL DES DÉPENSES (EN MILLIONS D'EUROS)	1,91	1,72	1,74
NOMBRE DE PRÊTS ACCORDÉS DEPUIS 1953	6 006	6 023	6 068



Activités & actions sociales

712 PRÊTS VÉHICULES

Le montant maximum des prêts en 2014, pour acquisition d'un véhicule dans l'intérêt du service est de 3 700 euros pour les salariés utilisant leur voiture pour le trajet domicile lieu de travail, et de 4 300 euros pour les salariés utilisant leur voiture pour nécessité de service.

Le taux des prêts pour acquisition d'un véhicule était en 2014 de 1 % au 1^{er} août 2014 (indexation sur le taux de rémunération du livret A).

	2012	2013	2014
MONTANT MAXIMUM	4 000 / 4 600 €* 36 mois	7 000 / 7 600 €* 36 mois	7 000 / 7 600 € 36 mois
DURÉE MAXIMUM DU PRÊT	2,25 % au 01/08/2012	1,25 % au 01/08/2013	1 % au 01/08/2014
TAUX D'INTÉRÊT			
BÉNÉFICIAIRES			
UTILITÉ DE SERVICE	54	45	33
NÉCESSITÉ DE SERVICE	22	23	20
SALARIÉS MUTÉS	-	-	
TOTAL BÉNÉFICIAIRES	76	68	53
MONTANT DES PRÊTS			
UTILITÉ DE SERVICE	165 095 €	144 900 €	96 070 €
NÉCESSITÉ DE SERVICE	80 400 €	89 400 €	70 680 €
SALARIÉS MUTÉS	-	-	
MONTANT TOTAL DES PRÊTS EN €	245 495 €	234 300 €	166 750

* Montants accordés selon le taux d'émission de CO₂ du véhicule.

711. Budget du Comité d'Entreprise (activités sociales, culturelles et sportives)

2014	12 470 629€
2013	12 273 639€
2012	12 328 497 €

La subvention versée au C.E. comprend 2 parties :

- d'une part, 1,65 % de la masse salariale brute imposable, soit 6 393 206 € en 2014,
- d'autre part, le coût réel de la participation aux cotisations des mutuelles, soit 6 077 443 € en 2014 (retraités groupe fermé, actifs nouveaux régime santé).

Une subvention légale de 0,2 % de la MSBI est versée pour le fonctionnement, soit 774 934 € en 2014.



Activités & actions sociales

712. Restaurants du personnel

712 NOMBRE DE RESTAURANTS MIS À LA DISPOSITION DU PERSONNEL

	2012	2013	2014
SIÈGE	1	1	1
PARIS - ORLY	4	4	4
PARIS - CHARLES DE GAULLE	6	7	7
PARIS - LE BOURGET	1	1	1
AUTRES TERRAINS	0	0	0
TOTAL	12	13	13

712 RESTAURANTS GÉRÉS PAR LE COMITÉ D'ENTREPRISE

	2012	2013	2014
SIÈGE	1	1	1
PARIS - ORLY	2	2	2
PARIS - CHARLES DE GAULLE	2	2	2
TOTAL	5	5	5

712 RESTAURANTS GÉRÉS PAR LE COMITÉ D'ENTREPRISE, NOMBRE TOTAL ANNUEL DE REPAS SERVIS

	2012	2013	2014
SIÈGE	38 333	42 615	42 573
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	37 124	37 501	37 122
PARIS - ORLY	390 150	381 353	369 397
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	269 569	262 027	259 858
PARIS - CHARLES DE GAULLE	408 820	396 340	360 229
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	227 903	211 962	207 276
TOTAL	837 303	820 308	772 199
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	534 596	511 490	504 256



Activités & actions sociales

712 RESTAURANTS GÉRÉS PAR LE COMITÉ D'ENTREPRISE, PRIX DU REPAS AÉROPORTS DE PARIS

	2012	2013	2014
PRIX DU REPAS	3,02 € Au 01/01/12	3,08 € Au 01/01/13	3,19 € Au 01/01/14
MONTANT DE LA SUBVENTION RESTAURANT ACCORDÉE PAR AÉROPORTS DE PARIS AU COMITÉ D'ENTREPRISE	7,96 M€	8,68 M€	8,7 M €

712 RESTAURANTS GÉRÉS PAR UN CONCESSIONNAIRE

	2012	2013	2014
PARIS - ORLY	2	2	2
PARIS - CHARLES DE GAULLE	4	5	5
PARIS - LE BOURGET	1	1	1
AUTRES TERRAINS	0	0	0
TOTAL	7	8	8



Activités & actions sociales

712

RESTAURANTS GÉRÉS PAR UN CONCESSIONNAIRE, NOMBRE TOTAL ANNUEL DE REPAS SERVIS

	2012	2013	2014
PARIS - ORLY	133 082	125 744	118 863
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	69 712	67 149	63 021
PARIS - CHARLES DE GAULLE	286 079	270 284	250 352
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	106 865	92 916	89 404
TOTAL	419 161	396 028	369 215
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	176 577	160 065	152 425

Les restaurants gérés par Air France et le restaurant de Continental Square à CDG* facturent directement les administrations et entreprises qui les fréquentent. De ce fait, nous ne pouvons indiquer que les chiffres de fréquentation du personnel ADP :

	2012	2013	2014
PARIS - LE BOURGET	16 899	16 261	16 097
PARIS - CHARLES DE GAULLE	100 356	116 623*	118 643
PARIS - ORLY	32 645	28 876	27 623

721/722. Autres charges sociales en M€

	2012	2013	2014
ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES (PRÉVOYANCE)* (721)	4,57	4,74	5,45
RÉGIME OBLIGATOIRE DE COUVERTURE SANTÉ ** (721)	2,77	2,85	2,94
RÉGIMES RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES *** (721)	4,25	4,31	4,37
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES**** (721)	29,42	30,74	31,92

(*) Régime de prévoyance AXA

(**) Couverture santé AG2R Prévoyance depuis 2012

(***) Retraites supplémentaires

(****) Cotisations ANEP et CRICA, AGFF



Répertoire des indicateurs obligatoires du Bilan Social

I-Emploi

111	Effectif total au 31 décembre de l'année considérée	4
112	Effectif permanent	5
113	Nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée au 31 décembre	5
114	Effectif mensuel moyen de l'année considérée	8
115	Répartition par sexe de l'effectif total au 31 décembre	8
116	Répartition par âge de l'effectif total au 31 décembre	11
117	Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon l'ancienneté à Aéroports de Paris	12
118	Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon la nationalité	6
119	Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon une structure de qualification détaillée	6 - 7
121	Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires (intérimaires extérieurs)	10
122	Nombre de stagiaires	10
123	Nombre de travailleurs extérieurs	10
124	Durée moyenne des contrats de travail temporaire (intérimaires extérieurs)	10
131	Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée	12
132	Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée	12
133	Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans	13
141	Total des départs	13
142	Nombre de démissions	13
143	Nombre de licenciements pour cause économique	14
144	Nombre de licenciements pour d'autres causes	13
145	Fins de contrats à durée déterminée	13
146	Départs au cours de la période d'essai	13
148	Départs volontaires en retraite et préretraite	13
149	Décès	13
151	Nombre de salariés promus dans l'année dans une catégorie ou groupe supérieur	15
161	Nombre de salariés mis en chômage partiel pendant l'année considérée	14
162	Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée	14
171	Nombre de handicapés au 31 décembre de l'année considérée	18
172	Nombre de handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise, employés au 31 décembre de l'année considérée	18
181	Nombre total de jours d'absence	16
182	Nombre de journées d'absence pour maladie, y compris longue maladie	16
183	Répartition de la maladie selon la durée de l'absence	18
184	Nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet	16
185	Nombre de journées d'absence pour maternité	16
186	Nombre de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, congés spéciaux pour les femmes...)	16
187	Nombre de journées d'absence pour d'autres causes	16
191	Heures perdues pour fait de grèves	57
192	Heures normalement travaillées	57
193	Pourcentage des heures de grève par rapport aux heures travaillées	57



Répertoire des indicateurs obligatoires du Bilan Social

II-Rémunérations

211	Rémunérations mensuelles moyennes nettes	21
212	Part des primes à périodicité non mensuelle dans la déclaration des salaires	22
213	Grille de rémunérations	20
221	Rapport entre les rémunérations des 10 % des salariés touchant les rémunérations les plus élevées et celles correspondant aux 10 % des salariés touchant les rémunérations les moins élevées	22
222	Montant global des dix rémunérations les plus élevées	22
231	Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement	20
232	Pourcentage des salariés payés au mois sur la base de l'horaire affiche	20
241	Avantages sociaux dans l'entreprise	24
242	Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel	24
251	Frais de personnel/chiffre d'affaires	24
261	Montant global de la réserve de participation et/ou de l'intéressement	23
262	Montant moyen de la participation par salarié bénéficiaire et/ou de l'intéressement	23
263	Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation (participation aux résultats, intéressement, actionnariat...)	23

III-Conditions d'hygiène et de sécurité

311	Nombre d'accidents avec arrêt	26
312	Nombre de journées perdues	26
313	Nombre d'incapacités permanentes (partielles ou totales) notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée	27
314	Nombre d'accidents mortels	27
315	Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	27
316	Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestations de service dans l'entreprise	27
317	Taux et montant de la cotisation sécurité sociale d'accidents du travail	31
321	Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves - codes 32 à 40	28
322	Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation - code 02	28
323	Nombre d'accidents occasionnés par des machines (à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus) codes 09 à 31 ...	28
324	Nombre d'accidents de circulation - manutention - stockage - codes 01 - 03 - 04 - 06 - 07	28
325	Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel - code 05	28
326	Nombre d'accidents de circulation sur la voie publique liés à l'activité du travailleur (à l'exception des accidents de trajet visés à l'indicateur 315) - code 08.	28
327	Autres cas	28
331	Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année considérée ..	28
332	Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci	28
341	Existence et nombre de Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail	30
342	Nombre de réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail	31
351	Effectif formé à la sécurité dans l'année	32
352	Somme des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise au sens de l'article R.231 - 8 du Code du Travail	31



Répertoire des indicateurs obligatoires du Bilan Social

IV-Autres conditions de travail

411	Horaire hebdomadaire moyen affiché	34
412	Nombre de jours de repos compensateur pris au titre des heures supplémentaires	34
413	Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés	35
414	Nombre de salariés occupés à temps partiel	35
415	Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année considérée de deux jours de repos hebdomadaires consécutifs	35
416	Nombre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur)	34
417	Nombre de jours fériés payés	34
421	Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants et de nuit	36
422	Nombre de personnes occupant des emplois alternant ou de nuit de plus de 50 ans	38
431	Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85 dbs à leur poste de travail	30
432	Nombre d'audiogrammes effectués par le service de la médecine du travail	30
433	Nombre de journées (vacations) de mesures de bruit réalisées sur les personnes à leur poste de travail	30
434	Nombre de personnes sur lesquelles ont été établies des mesures de bruit	30
435	Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures	30
441	Expérience de transformation de l'organisation du travail	30
451	Évaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail présenté dans l'établissement au sens de l'article L 437 -2 du Code de Travail	38
452	Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente	38
453	Investissements réalisés, non prévus dans le programme établi l'année précédente	29
461	Nombre d'examens cliniques	29
462	Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail	29
471	Nombre de salariés reconnus inaptes définitivement à leur emploi par le médecin du travail	29
472	Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	29

V - Formation

511	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue	40
512	Montant consacré à la formation continue	40
513	Formations effectuées en application de conventions : versements auprès d'organismes agréés	40
514	Nombre de stagiaires	41
515	Nombre d'heures de stage rémunérées et non rémunérées	44
516	Décomposition par type de stages	44
521	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	46
522	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré	46
523	Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation	46
524	Nombre d'heures d'absence pour congé formation	44
525	Nombre d'heures d'absence pour formation syndicale	46
531	Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année	46



Répertoire des indicateurs obligatoires du Bilan Social

VI - Relations professionnelles

611	Composition des DP/CE/CA	49 - 51 - 53
612a	Participation aux élections par collège - Délégués du personnel	48
612b	Participation aux élections par collège - Comité d'Entreprise	50
612c	Participation aux élections par collège - Conseil d'Administration	52
613	Volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année considérée	54
614	Nombre de réunions avec les représentants du personnel pendant l'année considérée	54
615	Dates de signature et objets des accords signés dans l'entreprise pendant l'année considérée	56
616	Absences rémunérées pour congés d'éducation ouvrière	55
617	Absences rémunérées pour réunions syndicales	55
618	Absences rémunérées pour congrès syndicaux	55
621	Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunions du personnel	56
622	Procédures d'accueil	57
623	Procédures d'information ascendante ou descendante et niveau	58
624	Système d'entretiens individuels	58
631	Nombre de recours à des modes de solution non judiciaires engagés dans l'année	58
632	Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause	58
633	Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année considérée	58

VII - Activités & actions sociales

711	Budget du Comité d'entreprise	61
712	Répartition des dépenses de l'entreprise pour le logement, les restaurants, les prêts véhicules	60 - 62
721	Cotisations versées par l'entreprise au titre des assurances et des prestations complémentaires (prévoyance et allocations décès)	64
722	Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (vieillesse)	64

**Le bilan social 2014 d'Aéroport de Paris
a été élaboré en application du code du travail
(articles L2323-69 et suivants, R2323-17).**

**Sa présentation tient compte des remarques faites
par les élus du comité d'entreprise.**

Ce bilan social peut-être envoyé et les informations complémentaires éventuelles sur son contenu
demandées au département DRHT

291 boulevard Raspail 75675 PARIS CEDEX 14 - Tél. : 01 43 35 74 91

Le Président-directeur général

PDG/2015/0563

Paris, le

14 AVR. 2015

BILAN SOCIAL 2014

Avis du Comité d'Entreprise

NOTE AUX ACTIONNAIRES

Conformément à l'article L.2323-74 du Code du Travail, prévoyant que le dernier bilan social accompagné de l'avis du Comité d'Entreprise soit adressé aux actionnaires ou mis à leur disposition dans les mêmes conditions que les documents prévus aux articles L.225-108 et L.225-115 du Code du Commerce, et conformément à l'article L.2323-72 alinéas 1 et 2 du Code du Travail, le Comité d'Entreprise a été consulté sur le projet de bilan social de l'année 2014 de la société Aéroports de Paris au cours de la séance du 8 avril 2015.

Le résultat du vote a été le suivant :

- Contre : 12
- Abstentions : 5
- Absent : 1

Le Comité d'Entreprise a motivé son avis par une opposition à la politique sociale (concernant l'emploi et les salaires) menée par l'entreprise.



Augustin de ROMANET

Copie :
M. VIDY Secrétaire du CE